

B.C.P

ELEVES 2nd DEGRE

**Les élèves du second degré et des classes post-bac par
formation détaillée et par sexe**

UNIVERS
***élèves 2D - les formations
détaillées***

(FORDET_E)

élèves 2D - les formations détaillées Cet univers recense les élèves selon la formation détaillée dans laquelle ils sont inscrits. En particulier, les élèves de l'enseignement technologique et professionnel y sont recensés selon la spécialité qu'ils préparent.

Nom de la table : S_SDPB_FORMATION_DETAILLEE

Niveau d'agrégation : Etablissement

Origine : Données du constat de rentrée (date d'observation : mi-Septembre), élaborées à partir du système d'information SCOLARITE complété par les enquêtes 16 (second degré), 17 (CPGE) et 18 (STS) pour les établissements non couverts par SCOLARITE. A partir de 2004, les enquêtes 16, 17 et 18 sont progressivement remplacées par l'application SCOLEGE. Depuis 2007, Scolege traite intégralement les établissements non couverts par SCOLARITE.

Domaines couverts :

- Statut des élèves : élèves sous statut scolaire à l'exclusion de ceux inscrits dans les formations relevant de la mission générale d'insertion (leurs effectifs ne sont pas stabilisés mi-Septembre).

Année(s) : depuis 1994

Attention Pour la dernière année scolaire, les données des TOM/COM peuvent être incomplètes en raison du décalage de la rentrée scolaire en Nouvelle-Calédonie et à Wallis & Futuna (rentrée en Mars N+1, remontée des données à la DEPP en Mai-Juin).

Pour toutes questions, s'adresser à
Evelyne Blanché - DEPP B1,
Isabelle Paulin - DEPP B1,
Paul-Olivier Gasq - DEPP B1

DONNEES de la B.C.P. ACCESSIBLES PAR BOB

élèves 2D - les formations détaillées

UNIVERS	Nom de la CLASSE	Nom de l'Objet (ou Variable)
FORDET_E	<i>Rentrée scolaire</i>	<input type="checkbox"/> Rentrée scolaire(*) <input type="checkbox"/> Année scolaire
	<i>Caractéristiques des élèves</i>	<input type="checkbox"/> Sexe
	<i>Système d'information source</i>	<input type="checkbox"/> Système d'information source
	<i>Données sur la formation</i>	<input type="checkbox"/> Champ professionnel
	- Formation	<input type="checkbox"/> Mef Bcp 1 <input type="checkbox"/> Mef Bcp 2 <input type="checkbox"/> Mef Bcp 3 <input type="checkbox"/> Mef Bcp 4 <input type="checkbox"/> Mef Bcp 5 <input type="checkbox"/> Mef Bcp 6 <input type="checkbox"/> Mef Bcp 11
	- Diplôme préparé par la formation	<input type="checkbox"/> Diplôme <input type="checkbox"/> Diplôme Spécialité
	- Regroupements sur les spécialités	<input type="checkbox"/> Catégorie de spécialités <input type="checkbox"/> Domaine de spécialités <input type="checkbox"/> Groupe de spécialités <input type="checkbox"/> Lettre de spécialité
	<i>Données sur l'établissement</i>	<input type="checkbox"/> Patronyme(*) <input type="checkbox"/> Autorisation de diffusion <input type="checkbox"/> Numéro d'établissement(*) <input type="checkbox"/> Sigle(*) <input type="checkbox"/> Taille de l'établissement(*) <input type="checkbox"/> Adresse(*) <input type="checkbox"/> Adresse Condensée(*) <input type="checkbox"/> Dénomination Principale(*) <input type="checkbox"/> Code Postal(*) <input type="checkbox"/> Bureau Distributeur(*) <input type="checkbox"/> Population commune d'implantation(*) <input type="checkbox"/> Ministère de tutelle <input type="checkbox"/> Commune d'implantation(*) <input type="checkbox"/> Commune et Arrondissement(*) <input type="checkbox"/> Nature de l'établissement <input type="checkbox"/> Secteur d'enseignement <input type="checkbox"/> Contrat de l'établissement <input type="checkbox"/> Type d'établissement 1 <input type="checkbox"/> Type d'établissement 2 <input type="checkbox"/> Type d'établissement 3 <input type="checkbox"/> Etablissement Sensible <input type="checkbox"/> Appartenance à un RAR <input type="checkbox"/> Numéro de RAR(*)

DONNEES de la B.C.P. ACCESSIBLES PAR BOB

UNIVERS	Nom de la CLASSE	Nom de l'Objet (ou Variable)
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Appartenance à un RRS ■ Numéro de RRS(*) ■ Appartenance à un ECLAIR ■ Numéro ECLAIR(*) ■ Appartenance à une ZUS ■ Appartenance à une ZEP ■ Numéro de ZEP(*) ■ Appartenance à un REP ■ Numéro de REP(*)
	<i>Données géographiques de l'étab</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Département ■ Académie ■ France détaillée 5 DOM ■ France regroupée 5 DOM ■ France Etranger ■ Région ■ Région Union Européenne
	- Périmètres géographiques 4 DOM	<ul style="list-style-type: none"> ■ France détaillée 4 DOM ■ France regroupée 4 DOM
	<i>Données INSEE sur la commune</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Population de la commune 2007(*)
	- Recensement de 1999	<ul style="list-style-type: none"> ■ Population de la commune 1999(*) ■ Type de Commune 1999 ■ Type d'Aire Urbaine 1999 ■ Aire Urbaine 1999(*) ■ Tranche d'Unité Urbaine 1999 ■ Type d'Unité Urbaine 1999 ■ Unité Urbaine 1999(*) ■ N° de zone d'emploi(*)
	<i>Statistiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'élèves(*) ● Nombre d'établissements(*)

(*) pas de tableau des nomenclatures issu de BO dans le livret final

Présentation

Cet univers recense les élèves selon la formation détaillée dans laquelle ils sont inscrits. En particulier, les élèves de l'enseignement technologique et professionnel y sont recensés selon la spécialité qu'ils préparent.

Rentrée scolaire

Rentrée scolaire

Définition

La rentrée scolaire désigne l'année où s'effectue la rentrée (septembre N). Elle correspond à l'année basse de l'année scolaire N/N+1.

Exemple : la rentrée 2006 correspond à l'année scolaire 2006-2007

Cas particulier : En Nouvelle-Calédonie et à Wallis & Futuna, la rentrée scolaire se fait avec un décalage de 6 mois (mars N+1). Les réformes pédagogiques y sont donc appliquées 6 mois plus tard que dans les autres entités françaises. Afin de rendre cohérentes les données sur l'ensemble de la France, les effectifs des 2 territoires dont la rentrée est décalée sont rattachés à la rentrée N (ainsi les effectifs de mars 2007 sont attachés à la rentrée 2006).

Année scolaire

Définition

L'année scolaire est désignée par les 2 années qu'elle chevauche : l'année de la rentrée scolaire (N) et celle qui suit (N+1).

Année scolaire	Année scolaire Libellé	Rentrée scolaire
1994-95	ANNEE 1994-1995	1994
1995-96	ANNEE 1995-1996	1995
1996-97	ANNEE 1996-1997	1996
1997-98	ANNEE 1997-1998	1997
1998-99	ANNEE 1998-1999	1998
1999-00	ANNEE 1999-2000	1999
2000-01	ANNEE 2000-2001	2000
2001-02	ANNEE 2001-2002	2001
2002-03	ANNEE 2002-2003	2002
2003-04	ANNEE 2003-2004	2003
2004-05	ANNEE 2004-2005	2004
2005-06	ANNEE 2005-2006	2005
2006-07	ANNEE 2006-2007	2006
2007-08	ANNEE 2007-2008	2007
2008-09	ANNEE 2008-2009	2008
2009-10	ANNEE 2009-2010	2009
2010-11	ANNEE 2010-2011	2010
2011-12	ANNEE 2011-2012	2011

Caractéristiques des élèves

Sexe

Définition

Permet la distinction Garçons/Filles

Sexe	Sexe Lib C	Sexe Lib L
1	M	MASCULIN
2	F	FEMININ

Systeme d'information source

Système d'information source

Définition

Cette variable rend compte du mode de remontée des données pour chaque établissement : système d'information SCOLARITE, enquête papier jusqu'en 2006 inclus ou SCOLEGE pour les établissements non couverts par SCOLARITE.

Système d'information source	Rentrée scolaire
ENQ. PAPIER	2000 à 2006
SCOLEGE	2004 à 2011
SI SCOLARITE	2000 à 2011

Données sur la formation

Elles s'organisent autour de trois rubriques :

- La formation, qui fait référence au "MEF BCP" (**M**odule **E**lémentaire de **F**ormation). Le MEFBCP décrit les formations du second degré et des classes supérieures de lycée en les ordonnant autour du concept de « niveau-classe » ou année dans un cursus de formation (6e, 5e, ..., 2nde professionnelle, ..., 1ère Géné & Techno, ..., 1ère année de BTS en 2 ans, ...). L'utilisation d'une nomenclature hiérarchisée (construite par emboîtements successifs) permet une description plus ou moins fine de ces « niveaux-classes » (exemple : 1ère Géné & Techno/ 1ère techno/ 1ère STI/ 1ère STI arts appliqués).
- Le diplôme préparé par la formation, qui décrit la formation par rapport au diplôme auquel elle conduit, sans tenir compte de la durée des cursus ni de l'année dans ces cursus (exemple : *BEP, Bac général, BTS, ...*). Très utilisée notamment pour décrire l'enseignement professionnel (du CAP au BTS), cette rubrique permet de faire des rapprochements avec des univers autres que ceux du second degré, comme "les examens technologiques et professionnels", "l'apprentissage",
- Les regroupements sur les spécialités de formation qui permettent une approche transver-sale des spécialités des différentes formations ou diplômes et d'opérer la partition « spécialités de la production/spécialités des services » (voir « Catégorie de spécialités »).

Attention

On peut trouver quelques formations « agricoles » (CAPA, BEPA, BTA, Bac Techno STAE/STPA, BTSA) car certains établissements du ministère de l'Education Nationale en dispensent. Cependant la majeure partie de celles-ci relèvent des établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture et ne sont pas présentes dans les univers du second degré et des classes post-bac. Elles sont recensées dans l'univers « Age de la population en formation », mais sans distinction des spécialités.

Champ professionnel

Définition

"Un champ professionnel" est un regroupement des spécialités de baccalauréat professionnel présentant des éléments communs dans leurs référentiels d'activités professionnelles et dans leurs référentiels de certification.

Champ professionnel	Champ professionnel Lib C	Champ professionnel Lib L	Rentrée scolaire
-	SO	SANS OBJET	2010 à 2011
\$	NON RENS.	NON RENSEIGNE	1994 à 2009
000	NON MENT.	NON MENTIONNE	2010 à 2011
201	CP.IND.TR.	CONDUITE DE PROCEDES INDUST & TRANSFORM.	2010 à 2011
202	C PIL.SIND	CONDUITE & PILOTAGE SYSTEMES INDUSTRIELS	2010 à 2011
203	ELECTRT SE	ELECTROTECHNIQUE & SYSTEMES ELECTRONIQ.	2010 à 2011
204	ET.ENERGIE	EQUIPEMENTS TECHNIQUES ENERGIE	2010 à 2011
205	E.T.BAT.TP	ETUDE & TOPOG.BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS	2010 à 2011
206	FIN.OU.BAT	FINITION ET OUVRAGES DU BATIMENT	2010 à 2011
207	GO BAT.TP	GROS ŒUVRE DU BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS	2010 à 2011
208	M.VEHI.MAT	MAINTENANCE DES VEHICULES & MATERIELS	2010 à 2011
209	M.MODE V.C	METIERS DE LA MODE DU VÊTEMENT & DU CUIR	2010 à 2011
210	M.BOIS AM.	METIERS DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT	2010 à 2011
211	PRO.C.MECA	PRODUCTION ET CONCEPTION MECANQUES	2010 à 2011
301	HOT.RESTAU	HOTELLERIE-RESTAURATION	2010 à 2011
302	IND.GRAPH.	INDUSTRIES GRAPHIQUES	2010 à 2011
303	LOG.TRANSF	LOGISTIQUE ET TRANSPORT	2010 à 2011
304	M.RELAT.CU	METIERS RELATION AUX CLIENTS & USAGERS	2010 à 2011
305	M.SERV.ADM	METIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS	2010 à 2011
901	MAINT.IND.	MAINTENANCE INDUSTRIELLE	2010 à 2011
902	MET. MER	METIERS DE LA MER	2010 à 2011

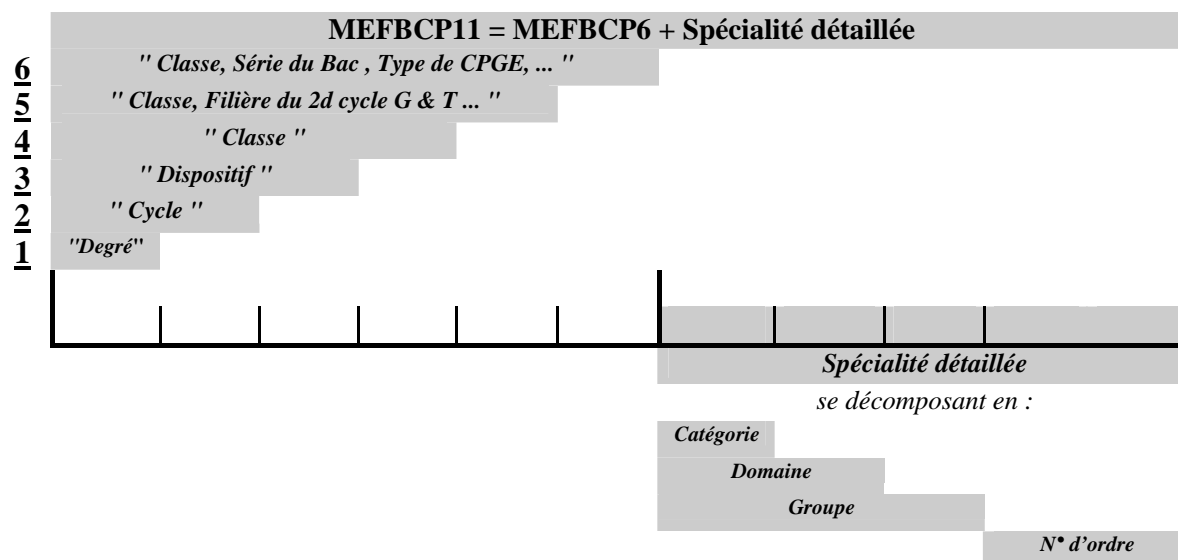
Formation

Le **MEFBCP** (**M**odule **E**lémentaire de **F**ormation) a pour objet de décrire l'ensemble des formations présentes dans les établissements du second degré. Hérité du MEFSTAT du système d'information SCOLARITE, il s'ordonne autour du concept de « classe » ou année dans un cursus de formation (6e, 5e, ..., 2nde professionnelle, ..., 1ère Gén & Techno, ..., 1ère année de BTS en 2 ans, ...).

L'utilisation d'une nomenclature hiérarchisée permet une description plus ou moins fine de ces « classes » (exemple : 1ère Gén & Techno/ 1ère générale/ 1ère S/ 1ère S SVT).

Le MEFBCP11 est le niveau le plus fin, le MEFBCP1, le niveau le plus agrégé. Les nomenclatures " MEFBCP1 " à "MEFBCP6 " permettent de lire chacun des niveaux de ruptures.

Rupture	Niveau d'information
<u>1</u> Au 1er caractère	" Degré d'enseignement " : 1er degré, 2nd degré, post-Bac, ...
<u>2</u> Au 2ème caractère	" Cycle d'enseignement " : 1er cycle, 2nd cycle pro, 2nd cycle G&T, ...
<u>3</u> Au 3ème caractère	" Dispositif de formation " : CAP 1 an, CAP 2ans, ..., BTS en 2 ans, ...
<u>4</u> Au 4ème caractère	" Classe " : 6e, 5e, ..., 2nde Pro, ..., 1ère Gén & Techno, ...
<u>5</u> Au 5ème caractère	" Filière " du 2nd cycle G&T : VoieGénérale / Techno / BT / Agri
<u>6</u> Au 6ème caractère	- " Série " du bac G & T : S, L, ES, STI, STL, ... - " Type de CPGE " : Scientifique, Littéraire, Eco & Commerciales



Mef Bcp 1

Définition

Le mefbcp1 a pour objet de décrire les formations du second degré et des classes post-bac de façon très agrégée (moins de 10 postes). Il permet une partition par "degré d'enseignement".

Mef Bcp 1	Mef Bcp 1 Lib C	Mef Bcp 1 Lib L	Rentrée scolaire
2	2ND DEGRE	2ND DEGRE	1994 à 2011
3	POST BAC	POST BACCALAUREAT	1994 à 2011
4	INSERTION	INSERTION	1994 à 2011
5	PREPA DIVER	PREPARATIONS DIVERSES	1994 à 2011

Mef Bcp 2

Définition

Le mefbcp2 a pour objet de décrire les formations du second degré et des classes post-bac en une dizaine de postes. Il permet une partition selon une nomenclature pérenne des cycles d'enseignement (1er cycle, 2nd cycle pro, ...).

Mef Bcp 2	Mef Bcp 2 Lib C	Mef Bcp 2 Lib L	Rentrée scolaire
21	1ER CYCLE	1ER CYCLE	1994 à 2011
22	2D CYCL.G&T	2ND CYCLE GENERAL & TECHNO YC BT	1994 à 2011
23	2D CYCL.PRO	2ND CYCLE PROFESSIONNEL	1994 à 2011
24	2D DEGR.SPE	SECOND DEGRE : ENSEIGNEMENT SPECIAL	1994 à 2011
31	CPGE	CLASSE PREPA GR.ECOLES (YC DECF AVT R98)	1994 à 2011
32	BTS & ASSIM	BTS ET ASSIMILES	1994 à 2011
43	FC DIPLOM.	FORMATION COMPLEMENTAIRE DIPLOMANTE	1994 à 2011
51	DIV PRE-BAC	PREPARATION DIVERSE PRE-BAC	1994 à 2011
52	DIV POSTBAC	PREPARATION DIVERSE POST-BAC	1994 à 2011

Mef Bcp 3

Définition

Le mefbcp3 a pour objet de décrire les formations du second degré et des classes post-bac en une trentaine de postes. Il permet notamment une partition par durée et diplôme préparé (CAP un an, CAP deux ans, CAP trois ans, BEP un an , ...).

Mef Bcp 3	Mef Bcp 3 Lib C	Mef Bcp 3 Lib L	Rentrée scolaire
211	6E-3E+3INS	6EME A 3EME + 3EME D'INSERTION	1994 à 2011
212	4E-3E TECH.	4EME + 3EME TECHNOLOGIQUE	1994 à 2004
213	1CYC.PREPRO	1ER CYCLE PRE-PRO (CPA CPPN CLIPA APP.J)	1994 à 2011
221	2D CYCL.G&T	2ND CYCLE GENERAL & TECHNO YC BT	1994 à 2011
231	CAP 1 AN	CAP EN 1 AN	1994 à 2011
232	CAP 2 ANS	CAP EN 2 ANS	1994 à 2011
233	CAP 3 ANS	CAP EN 3 ANS	1994 à 2011
234	BEP 1 AN	BEP EN 1 AN	1994 à 2010
235	BEP 2 ANS	BEP EN 2 ANS	1994 à 2011
236	BACPRO 1 AN	BAC PRO EN 1 AN	1994 à 2009
237	BACPRO 2ANS	BAC PRO EN 2 ANS	1994 à 2010
238	BACPRO 3ANS	BAC PRO EN 3 ANS	1995 à 2011
239	MC	MENTION COMPLEMENTAIRE	1994 à 2011
23B	BMA 1 AN	BMA EN 1 AN	1996 à 1998, 2001 à 2011
23C	BMA 2 ANS	BMA EN 2 ANS	1994 à 2011
23D	BMA 3 ANS	BMA EN 3 ANS	1994 à 1995
241	SES-GCA	SES-GCA	1994 à 1996
243	SEGPA	SECTION D'ENSEIGNMT GENERAL & PRO ADAPTE	1997 à 2011
311	CPGE	CLASSE PREPA GR.ECOLES (YC DECF AVT R98)	1994 à 2011
321	BTS 1 AN	BTS EN 1 AN	1994 à 2011
322	BTS 2 ANS	BTS EN 2 ANS	1994 à 2011
323	BTS/DTS3ANS	BTS/DTS EN 3 ANS + DCESF	1994 à 2011
324	DPECF CLNIV	DPECF ET CLASSES DE MISE A NIVEAU	1994 à 2011
325	DMA EN 1 AN	DMA EN 1 AN	1999 à 2002, 2005 à 2007, 2010
326	DMA EN 2ANS	DMA EN 2 ANS	1994 à 2011
328	DSAA	DSAA	1994 à 2011
329	DNTS	DNTS	1995 à 2011
32A	DECF	DECF	1998 à 2011
32B	DESCF	DESCF	2001, 2003 à 2011
431	FC NIV_5	FC DIPLOMANTE POST NIVEAU_5	1994 à 2011
432	FC NIV_4	FC DIPLOMANTE POST NIVEAU_4	1994 à 2011
433	FC NIV_3	FC DIPLOMANTE POST NIVEAU_3	1994 à 2011
511	DIV PRE-BAC	PREPARATION DIVERSE PRE-BAC	1994 à 2011
521	DIV POSTBAC	PREPARATION DIVERSE POST-BAC	1994 à 2011

Mef Bcp 4

Définition

Le mefbcp4 a pour objet de décrire les formations du second degré et des classes post-bac en 70 postes environ. Il permet une partition par "classe" (6ème, 5ème, ..., 2nde pro, ... , 1ère générale et techno, ..., 1ère année de CPGE, ...).

Mef Bcp 4	Mef Bcp 4 Lib C	Mef Bcp 4 Lib L	Rentrée scolaire
2111	6EMES	6EMES	1994 à 2011
2112	5EMES	5EMES	1994 à 2011
2114	4EME AES	4EME D'AIDE ET DE SOUTIEN	1994 à 2009
2115	4EMES GENE	4EMES GENE (nc 4E AES)	1994 à 2011
2116	3EMES GENE	3EMES GENERALES	1994 à 2011
2117	3EME INSERT	3EME D'INSERTION	1994 à 2011
2118	DISPO-RELAI	DISPOSITIFS RELAIS	1997 à 2011
2119	ULIS (UPI)	UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ex UPI)	1997 à 2011
2121	4EME TECHNO	4EME TECHNOLOGIQUE	1994 à 2004
2122	3EME TECHNO	3EME TECHNOLOGIQUE	1994 à 2004
2131	CPPN	CPPN	1994 à 1995
2132	CPA	CLASSE PREPARATOIRE A L'APPRENTISSAGE	1994 à 2007
2133	CLIPA	CLASSE INITIATION PRE-PRO EN ALTERNANCE	1994 à 2009
2134	APP JUNIOR	FORMATION D'APPRENTI JUNIOR	2006 à 2007
2135	DIMA	DISPO.INITIATION AUX METIERS EN ALTERNCE	2008 à 2011
2211	2NDE G&T-BT	2NDE GENE & TECHNO YC BT	1994 à 2011
2212	1ERE G&T-BT	1ERE GENE & TECHNO YC BT	1994 à 2011
2213	TERM G&T-BT	TERMINALE GENE & TECHNO YC BT	1994 à 2011
2311	CAP 1 AN	CAP EN 1 AN	1994 à 2011
2321	1CAP2	CAP EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
2322	2CAP2	CAP EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
2331	1CAP3	CAP EN 3 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
2332	2CAP3	CAP EN 3 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
2333	3CAP3	CAP EN 3 ANS : 3EME ANNEE	1994 à 2011
2341	BEP 1 AN	BEP EN 1 AN	1994 à 2010
2351	2NDE BEP	BEP 2 ANS : 2NDE	1994 à 2010
2352	TERM BEP	BEP 2 ANS : TERMINALE	1994 à 2011
2361	BACPRO 1 AN	BAC PRO EN 1 AN	1994 à 2009
2371	1ERE PRO2	BAC PRO 2 ANS : 1ERE PRO	1994 à 2009
2372	TERM PRO2	BAC PRO 2 ANS : TERMINALE PRO	1994 à 2010
2381	2NDE PRO3	BAC PRO 3 ANS : 2NDE PRO	1995 à 2001, 2003 à 2011
2382	1ERE PRO3	BAC PRO 3 ANS : 1ERE PRO	1995 à 1998, 2000 à 2011
2383	TERM PRO3	BAC PRO 3 ANS : TERMINALE PRO	1996 à 2001, 2003 à 2011
2391	MC	MENTION COMPLEMENTAIRE	1994 à 2011
23B1	BMA 1 AN	BMA EN 1 AN	1996 à 1998, 2001 à 2011
23C1	1BMA2	BMA EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011

Mef Bcp 4	Mef Bcp 4 Lib C	Mef Bcp 4 Lib L	Rentrée scolaire
23C2	2BMA2	BMA EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
23D1	1BMA3	BMA EN 3 ANS : 1ERE ANNEE	1994
23D2	2BMA3	BMA EN 3 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 1995
23D3	3BMA3	BMA EN 3 ANS : 3EME ANNEE	1994 à 1995
2411	SES-GCA_1	SES-GCA : 1ERE ANNEE	1994 à 1996
2412	SES-GCA_2	SES-GCA : 2EME ANNEE	1994 à 1996
2413	SES-GCA_3	SES-GCA : 3EME ANNEE	1994 à 1996
2414	SES-GCA_4	SES-GCA : 4EME ANNEE	1994 à 1996
2415	SES-GCA_5	SES-GCA : 5EME ANNEE	1994 à 1996
2416	SES-GCA_6	SES-GCA : 6EME ANNEE	1994 à 1996
2431	6E SEGPA	6EME SEGPA	1997 à 2011
2432	5E SEGPA	5EME SEGPA	1997 à 2011
2433	4E SEGPA	4EME SEGPA	1997 à 2011
2434	3E SEGPA	3EME SEGPA	1997 à 2011
2435	SEGPA 1CAP2	SEGPA CAP EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1997 à 2009
2436	SEGPA 2CAP2	SEGPA CAP EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1997 à 2009
3111	CPGE_1	CPGE : 1ERE ANNEE (YC DECF AVT R98)	1994 à 2011
3112	CPGE_2	CPGE : 2EME ANNEE	1994 à 2011
3211	BTS 1 AN	BTS EN 1 AN	1994 à 2011
3221	1BTS2	BTS EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
3222	2BTS2	BTS EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
3231	1BTS3/DTS	BTS/DTS EN 3 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
3232	2BTS3/DTS	BTS/DTS EN 3 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
3233	3BTS3/DTS	BTS/DTS EN 3 ANS : 3EME ANNEE + DCESEF	1994 à 2011
3241	DPECF	DPECF	1994 à 2006
3242	CL.MISE NIV	CLASSE DE MISE A NIVEAU POUR BTS	1994 à 2011
3251	DMA 1 AN	DMA EN 1 AN	1999 à 2002, 2005 à 2007, 2010
3261	1DMA2	DMA EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
3262	2DMA2	DMA EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
3281	1DSAA2	DSAA : 1ERE ANNEE	1995 à 2011
3282	2DSAA2	DSAA : 2EME ANNEE	1994 à 2011
3291	DNTS	DNTS	1995 à 2011
3292	LICENCE PRO	LICENCE PROFESSIONNELLE	2002
32A1	DCG1 DECF1	DIP COMPTA & GESTION, DECF : 1ERE ANNEE	1998 à 2011
32A2	DCG2 DECF2	DIP COMPTA & GESTION, DECF : 2EME ANNEE	1998 à 2011
32A3	DCG3	DCG 3E ANNEE	2007 à 2011
32B1	DCG1 DESCF	DIP SUP COMPTA & GESTION, DESCF : 1E ANN	2001, 2003 à 2011
32B2	DCG2	DIP SUP COMPTA & GESTION, DESCF : 2E ANN	2007 à 2011
4310	FC NIV_5	FC DIPLOMANTE POST NIVEAU_5	1994 à 2004
4311	FC CAP	FC POST CAP	2005 à 2011
4312	FC BEP	FC POST BEP	2005 à 2010
4320	FC NIV_4	FC DIPLOMANTE POST NIVEAU_4	1994 à 2005
4321	FC BT	FC POST BT	2011
4322	FC BTN	FC POST BTN	2005 à 2011
4323	FC BAC PRO	FC POST BAC PRO	2005 à 2011
4330	FC NIV_3	FC DIPLOMANTE POST NIVEAU_3	1994 à 2006
4331	FC BTS	FC POST BTS	2005 à 2011
4332	FC DMA	FC POST DMA	2006 à 2011
5111	DIV PRE-BAC	PREPARATION DIVERSE PRE-BAC	1994 à 2011
5112	DIV PREBAC2	PREPARATION DIVERSE PRE-BAC : 2EME ANNEE	2003 à 2011
5211	DIV POSBAC1	PREPARATION DIVERSE POST-BAC :1ERE ANNEE	1994 à 2011
5212	DIV POSBAC2	PREPARATION DIVERSE POST-BAC :2EME ANNEE	1994 à 2011
5213	DIV POSBAC3	PREPARATION DIVERSE POST-BAC :3EME ANNEE	1994 à 2011

Mef Bcp 5

Définition

Le mefbcp5 a pour objet de décrire les formations du second degré et des classes post-bac en 90 postes environ. Peu différent du mefbcp4, il permet surtout d'affiner la description du 2nd cycle général et technologique (général/ technologique/ BT/ adaptation).

Mef Bcp 5	Mef Bcp 5 Lib C	Mef Bcp 5 Lib L	Rentrée scolaire
21110	6EMES	6EMES	1994 à 2011
21120	5EMES	5EMES	1994 à 2011
21140	4E AES	4EME D'AIDE ET DE SOUTIEN	1994 à 2009
21150	4EMES GENE	4EMES GENE (nc 4E AES)	1994 à 2011
21160	3EMES GENE	3EMES GENERALES	1994 à 2011
21170	3EME INSERT	3EME D'INSERTION	1994 à 2011
21180	DISPO-RELAJ	DISPOSITIFS RELAIS	1997 à 2011
21190	ULIS (UPI)	UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ex UPI)	1997 à 2011
21210	4EME TECHNO	4EME TECHNOLOGIQUE	1994 à 2004
21220	3EME TECHNO	3EME TECHNOLOGIQUE	1994 à 2004
21310	CPPN	CPPN	1994 à 1995
21320	CPA	CLASSE PREPARATOIRE A L'APPRENTISSAGE	1994 à 2007
21330	CLIPA	CLASSE INITIATION PRE-PRO PAR ALTERNANCE	1994 à 2009
21340	APP JUNIOR	FORMATION D'APPRENTI JUNIOR	2006 à 2007
21350	DIMA	DISPO.INITIATION AUX METIERS EN ALTERNCE	2008 à 2011
22111	2NDE GT	2NDE GT DE DETERMINATION	1994 à 2011
22112	2NDE SPECIF	2NDE TECHNO SPECIFIQUE	1994 à 2011
22113	2NDE BT	2NDE BT	1994 à 2011
22114	2NDE SPECIA	2NDE SPECIALE	1994 à 2004
22121	1ERE GENE	1ERE GENERALE	1994 à 2011
22122	1ERE TECHNO	1ERE TECHNOLOGIQUE	1994 à 2011
22123	1ERE BT	1ERE BT	1994 à 2011
22124	1ERE ADAPT	1ERE D'ADAPTATION	1994 à 2011
22131	TERM GENE	TERMINALE GENERALE	1994 à 2011
22132	TERM TECHNO	TERMINALE TECHNOLOGIQUE	1994 à 2011
22133	TERM BT	TERMINALE BT	1994 à 2011
23110	CAP 1 AN	CAP EN 1 AN	1994 à 2011
23111	CAPA 1 AN	CAP AGRICOLE EN 1 AN	2008 à 2011
23210	1CAP2	CAP EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
23211	1CAP2A	CAP EN 2 ANS AGRI : 1ERE ANNEE	1996 à 2011
23220	2CAP2	CAP EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
23221	2CAP2A	CAP EN 2 ANS AGRI : 2EME ANNEE	1996 à 2011
23310	1CAP3	CAP EN 3 ANS : 1ERE ANNEE	1995 à 2011
2331X	4EME PREPA	4EME PREPARATOIRE	1994
2331Y	1CAP3 POST3	CAP EN 3 ANS POST 3EME : 1ERE ANNEE	1994
23320	2CAP3	CAP EN 3 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
2332X	3EME PREPA	3EME PREPARATOIRE	1994

Mef	Mef Bcp 5 Lib C	Mef Bcp 5 Lib L	Rentrée scolaire
2332Y	2CAP3 POST3	CAP EN 3 ANS POST 3EME : 2EME ANNEE	1994
23330	3CAP3	CAP EN 3 ANS : 3EME ANNEE	1995 à 2011
2333X	3CAP3 POST5	CAP EN 3 ANS POST 5EME : 3EME ANNEE	1994
2333Y	3CAP3 POST3	CAP EN 3 ANS POST 3EME : 3EME ANNEE	1994
23410	BEP 1 AN	BEP EN 1 AN	1994 à 2010
23510	2NDE BEP	BEP 2 ANS : 2NDE	1994 à 2010
23511	2NDE BEPA	BEP 2 ANS AGRI : 2NDE	1996 à 2009
23520	TERM BEP	BEP 2 ANS : TERMINALE	1994 à 2011
23521	TERM BEPA	BEP 2 ANS AGRI : TERMINALE	1996 à 2009
23610	BACPRO 1 AN	BAC PRO EN 1 AN	1994 à 2009
23710	1ERE PRO2	BAC PRO 2 ANS : 1ERE PRO	1994 à 2008
23711	1ERE PRO2 A	BAC PRO 2 ANS AGRI : 1ERE PRO	1996 à 2009
23720	TERM PRO2	BAC PRO 2 ANS : TERMINALE PRO	1994 à 2010
23721	TERM PRO2 A	BAC PRO 2 ANS AGRI : TERMINALE PRO	1997 à 2010
23810	2NDE PRO3	BAC PRO 3 ANS : 2NDE PRO	1995 à 2001, 2003 à 2011
23811	2NDE PRO3 A	BAC PRO 3 ANS AGRI : 2NDE PRO	2009 à 2011
23820	1ERE PRO3	BAC PRO 3 ANS : 1ERE PRO	1995 à 1998, 2000 à 2011
23821	1ERE PRO3A	BAC PRO 3 ANS AGRI : 1ERE PRO	2010 à 2011
23830	TERM PRO3	BAC PRO 3 ANS : TERMINALE PRO	1996 à 2001, 2003 à 2011
23831	TLPROA21104	TLPROA PROD-HORTICOLES FLORALE LEGUMIERE	2011
23910	MC	MENTION COMPLEMENTAIRE	1995 à 2011
2391X	MC NIV_5	MC NIVEAU_5	1994
2391Y	MC NIV_4	MC NIVEAU_4	1994
23B10	BMA 1 AN	BMA EN 1 AN	1996 à 1998, 2001 à 2011
23C10	1BMA2	BMA EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
23C20	2BMA2	BMA EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
23D10	1BMA3	BMA EN 3 ANS : 1ERE ANNEE	1994
23D20	2BMA3	BMA EN 3 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 1995
23D30	3BMA3	BMA EN 3 ANS : 3EME ANNEE	1994 à 1995
24110	SES-GCA_1	SES-GCA : 1ERE ANNEE	1994 à 1996
24120	SES-GCA_2	SES-GCA : 2EME ANNEE	1994 à 1996
24130	SES-GCA_3	SES-GCA : 3EME ANNEE	1994 à 1996
24140	SES-GCA_4	SES-GCA : 4EME ANNEE	1994 à 1996
24150	SES-GCA_5	SES-GCA : 5EME ANNEE	1994 à 1996
24160	SES-GCA_6	SES-GCA : 6EME ANNEE	1994 à 1996
24310	6E SEGPA	6EME SEGPA	1997 à 2011
24320	5E SEGPA	5EME SEGPA	1997 à 2011
24330	4E SEGPA	4EME SEGPA	1997 à 2011
24340	3E SEGPA	3EME SEGPA	1997 à 2011
24350	SEGPA 1CAP2	SEGPA CAP EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1997 à 2009
24360	SEGPA 2CAP2	SEGPA CAP EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1997 à 2009
31111	CPGE_1	CPGE : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
31112	DECF	DECF	1994 à 1997
31121	CPGE_2	CPGE : 2EME ANNEE	1994 à 2011
32111	BTS 1 AN	BTS EN 1 AN	1994 à 2011
32211	1BTS2	BTS EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
32212	1BTS2A	BTS AGRICOLE EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1996 à 2011
32221	2BTS2	BTS EN 2 ANS : 2ERE ANNEE	1994 à 2011
32222	2BTS2A	BTS AGRICOLE EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1996 à 2011
32311	1BTS3	BTS EN 3 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
32312	1DTS3	DTS EN 3 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
32321	2BTS3	BTS EN 3 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
32322	2DTS3	DTS EN 3 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
32331	3BTS3	BTS EN 3 ANS : 3EME ANNEE	1994 à 2011
32332	3DTS3	DTS EN 3 ANS : 3EME ANNEE	1994 à 2011

Mef	Mef Bcp 5 Lib C	Mef Bcp 5 Lib L	Rentrée scolaire
32333	DCESF	DCESF	1994 à 2011
32410	DPECF	DPECF	1994 à 2006
32420	CL.MISE NIV	CLASSE DE MISE A NIVEAU POUR BTS	1994 à 2011
32510	DMA 1 AN	DMA EN 1 AN	1999 à 2002, 2005 à 2007, 2010
32610	1DMA2	DMA EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
32620	2DMA2	DMA EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
32810	1DSAA2	DSAA : 1ERE ANNEE	1995 à 2011
32820	2DSAA2	DSAA : 2EME ANNEE	1994 à 2011
32910	DNTS	DNTS	1995 à 2011
32920	LICENCE PRO	LICENCE PROFESSIONNELLE	2002
32A10	DECF_1	DECF : 1ERE ANNEE	1998 à 2006
32A11	DCG1	DIPLÔME DE COMPTABILITE ET GESTION 1E AN	2007 à 2011
32A20	DECF_2	DECF : 2EME ANNEE	1998 à 2006
32A21	DCG2	DIPLÔME DE COMPTABILITE ET GESTION 2E AN	2007 à 2011
32A31	DCG3	DIPLÔME DE COMPTABILITE ET GESTION 3E AN	2007 à 2011
32B10	DESCF	DESCF (ETUD SUP COMPTABL & FINANCIERES)	2001, 2003 à 2006
32B11	DSCG1	DIP SUP COMPTABILITE ET GESTION 1E AN	2007 à 2011
32B21	DSCG2	DIP SUP COMPTABILITE ET GESTION 2E AN	2007 à 2011
43100	FC NIV_5	FC DIPLOMANTE POST NIVEAU_5	1994 à 2004
43110	FC CAP	FC POST CAP	2005 à 2011
43120	FC BEP	FC POST BEP	2005 à 2010
43200	FC NIV_4	FC DIPLOMANTE POST NIVEAU_4	1994 à 2005
43210	FC BT	FC POST BT	2011
43220	FC BTN	FC POST BTN	2005 à 2011
43230	FC BAC PRO	FC POST BAC PRO	2005 à 2011
43300	FC NIV_3	FC DIPLOMANTE POST NIVEAU_3	1994 à 2006
43310	FC BTS	FC POST BTS	2005 à 2011
43320	FC DMA	FC POST DMA	2006 à 2011
51110	DIV PRE-BAC	PREPARATION DIVERSE PRE-BAC	1994 à 2011
51111	PDIV NIV_5	PREPARATION DIVERSE NIVEAU_5	2002 à 2011
51120	DIV PREBAC2	PREPARATION DIVERSE PRE-BAC : 2EME ANNEE	2003 à 2011
52110	DIV POSBAC1	PREPARATION DIVERSE POST-BAC :1ERE ANNEE	1994 à 2011
52120	DIV POSBAC2	PREPARATION DIVERSE POST-BAC :2EME ANNEE	1994 à 2011
52130	DIV POSBAC3	PREPARATION DIVERSE POST-BAC :3EME ANNEE	1994 à 2011

Mef Bcp 6

Définition

Le mefbcp6 a pour objet de décrire les formations du second degré et des classes post-bac en 110 postes environ. Il affine le mefbcp4 et le mefbcp5 en détaillant les séries du baccalauréat général et technologique et les 3 filières des classes préparatoires aux grandes écoles.

Mef Bcp 6	Mef Bcp 6 Lib C	Mef Bcp 6 Lib L	Rentrée scolaire
211100	6EME	6EME	1994 à 2011
211200	5EME	5EME	1994 à 2011
211400	4EME AES	4EME D'AIDE ET DE SOUTIEN	1994 à 2009
211500	4EME GENE	4EME GENERALE	1994 à 2011
211600	3EME GENE	3EME GENERALE	1994 à 2011
211700	3EME INSERT	3EME D'INSERTION	1994 à 2011
211800	DISPO-RELAJ	DISPOSITIFS RELAIS	1997 à 2011
211900	ULIS (UPI)	UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ex UPI)	1997 à 2011
212100	4EME TECHNO	4EME TECHNOLOGIQUE	1994 à 2004
212200	3EME TECHNO	3EME TECHNOLOGIQUE	1994 à 2004
213100	CPPN	CPPN	1994 à 1995
213200	CPA	CLASSE PREPARATOIRE A L'APPRENTISSAGE	1994 à 2007
213300	CLIPA	CLASSE INITIATION PRE-PRO EN ALTERNANCE	1994 à 2009
213400	APP JUNIOR	FORMATION D'APPRENTI JUNIOR	2006 à 2007
213500	DIMA	DISPO.INITIATION AUX METIERS EN ALTERNCE	2008 à 2011
221111	2NDE GT_SVT	2NDE GT_SVT	1994 à 1998
221112	2NDE GT_TSA	2NDE GT_TSA	1994 à 1998
221113	2NDE GT_DIV	2NDE GT_TSP STBP STMS AA	1994 à 1998
221114	2NDE GT	2NDE GT DE DETERMINATION	1999 à 2011
221121	2DE TMD HOT	2NDE TECHNO TMD HOTELLERIE	1994 à 2011
221131	2NDE BT	2NDE BT	1994 à 2011
221141	2NDE SPECIA	2NDE SPECIALE	1994 à 2004
221211	1ERE S	1ERE S	1994 à 2011
221212	1ERE L	1ERE L	1994 à 2011
221213	1ERE ES	1ERE ES	1994 à 2011
221221	1ERE STI	1ERE STI	1994 à 2010
221222	1E STG/STT	1ERE STG (STT avant la rentrée 2005)	1994 à 2011
221223	1ERE STL	1ERE STL	1994 à 2011
221224	1E ST2S/SMS	1ERE ST2S (SMS avant la rentrée 2007)	1994 à 2011
221225	1E TMD HOT	1ERE TECHNO TMD HOTELLERIE	1994 à 2011
221226	1ERE STAE	1ERE TECHNO AGRICOLE - STAE	1997 à 2006
221229	1ERE STAV	1ERE TECHNO AGRICOLE - STAV	2007 à 2011
22122B	1STD2A	1STD2A	2011
22122C	1STI2D	1-STI2D	2011
221231	1ERE BT	1ERE BT	1994 à 2011
221232	1ERE BTA	1ERE BT AGRICOLE	1996 à 2004
221241	1_ADAPT BTN	1ERE D'ADAPTATION AU BAC TECHNO	1994 à 2011

Mef Bcp 6	Mef Bcp 6 Lib C	Mef Bcp 6 Lib L	Rentrée scolaire
221242	1_ADAPT BT	1ERE D'ADAPTATION AU BT	1994 à 2011
221311	TERM S	TERMINALE S	1994 à 2011
221312	TERM L	TERMINALE L	1994 à 2011
221313	TERM ES	TERMINALE ES	1994 à 2011
221321	TERM STI	TERMINALE STI	1994 à 2011
221322	TERM STG/T	TERMINALE STG (STT avt la rentrée 2006)	1994 à 2011
221323	TERM STL	TERMINALE STL	1994 à 2011
221324	T.ST2S/SMS	TERMINALE ST2S (SMS avt la rentrée 2007)	1994 à 2011
221325	TER.TMD HOT	TERMINALE TECHNO TMD HOTELLERIE	1994 à 2011
221326	TERM STAE	TERMINALE TECHNO AGRICOLE - STAE	1997 à 1998, 2000 à 2006
221329	TERM STAV	TERM TECHNO AGRICOLE - STAV	2007 à 2011
221331	TERM BT	TERMINALE BT	1994 à 2011
221332	TERM BTA	TERMINALE BT AGRICOLE	1996 à 2004
231100	CAP 1 AN	CAP EN 1 AN	1994 à 2011
231110	CAPA 1 AN	CAP AGRICOLE EN 1 AN	2008 à 2011
232100	1CAP2	CAP EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
232110	1CAP2A	CAP AGRICOLE EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1996 à 2011
232200	2CAP2	CAP EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
232210	2CAP2A	CAP AGRICOLE EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1996 à 2011
233100	1CAP3	CAP EN 3 ANS : 1ERE ANNEE	1995 à 2011
2331X0	4EME PREPA	4EME PREPARATOIRE	1994
2331Y0	1CAP3 POST3	CAP EN 3 ANS POST 3EME : 1ERE ANNEE	1994
233200	2CAP3	CAP EN 3 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
2332X0	3EME PREPA	3EME PREPARATOIRE	1994
2332Y0	2CAP3 POST3	CAP EN 3 ANS POST 3EME : 2EME ANNEE	1994
233300	3CAP3	CAP EN 3 ANS : 3EME ANNEE	1995 à 2011
2333X0	3CAP3 POST5	CAP EN 3 ANS POST 5EME : 3EME ANNEE	1994
2333Y0	3CAP3 POST3	CAP EN 3 ANS POST 3EME : 3EME ANNEE	1994
234100	BEP 1 AN	BEP EN 1 AN	1994 à 2010
235100	2NDE BEP	BEP 2 ANS : 2NDE	1994 à 2010
235110	2NDE BEPA	BEP 2 ANS AGRI : 2NDE	1996 à 2009
235200	TERM BEP	BEP 2 ANS : TERMINALE	1994 à 2011
235210	TERM BEPA	BEP 2 ANS AGRI : TERMINALE	1996 à 2009
236100	BACPRO 1 AN	BAC PRO EN 1 AN	1994 à 2009
237100	1ERE PRO2	BAC PRO 2 ANS : 1ERE PRO	1994 à 2008
237110	1ERE PRO2 A	BAC PRO 2 ANS AGRI : 1ERE PRO	1996 à 2009
237200	TERM PRO2	BAC PRO 2 ANS : TERMINALE PRO	1994 à 2010
237210	TERM PRO2 A	BAC PRO 2 ANS AGRI : TERMINALE PRO	1997 à 2010
238100	2NDE PRO3	BAC PRO EN 3 ANS : 2NDE PRO	1995 à 2001, 2003 à 2011
238110	2NDE PRO3 A	BAC PRO 3 ANS AGRI : 2NDE PRO	2009 à 2011
238200	1ERE PRO3	BAC PRO EN 3 ANS : 1ERE PRO	1995 à 1998, 2000 à 2011
238210	1ERE PRO3A	BAC PRO 3 ANS AGRI : 1ERE PRO	2010 à 2011
238300	TERM PRO3	BAC PRO EN 3 ANS : TERMINALE PRO	1996 à 2001, 2003 à 2011
238310	TLPROA21104	TLPROA PROD-HORTICOLES FLORALE LEGUMIERE	2011
239100	MC	MENTION COMPLEMENTAIRE	1995 à 2011
2391X0	MC NIV_5	MC NIVEAU_5	1994
2391Y0	MC NIV_4	MC NIVEAU_4	1994
23B100	BMA 1 AN	BMA EN 1 AN	1996 à 1998, 2001 à 2011
23C100	1BMA2	BMA EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
23C200	2BMA2	BMA EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
23D100	1BMA3	BMA EN 3 ANS : 1ERE ANNEE	1994
23D200	2BMA3	BMA EN 3 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 1995
23D300	3BMA3	BMA EN 3 ANS : 3EME ANNEE	1994 à 1995
241100	SES-GCA_1	SES-GCA : 1ERE ANNEE	1994 à 1996
241200	SES-GCA_2	SES-GCA : 2EME ANNEE	1994 à 1996

Mef	Mef Bcp 6 Lib C	Mef Bcp 6 Lib L	Rentrée scolaire
241300	SES-GCA_3	SES-GCA : 3EME ANNEE	1994 à 1996
241400	SES-GCA_4	SES-GCA : 4EME ANNEE	1994 à 1996
241500	SES-GCA_5	SES-GCA : 5EME ANNEE	1994 à 1996
241600	SES-GCA_6	SES-GCA : 6EME ANNEE	1994 à 1996
243100	6E SEGPA	6EME SEGPA	1997 à 2011
243200	5E SEGPA	5EME SEGPA	1997 à 2011
243300	4E SEGPA	4EME SEGPA	1997 à 2011
243400	3E SEGPA	3EME SEGPA	1997 à 2011
243500	SEGPA 1CAP2	SEGPA CAP EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1997 à 2009
243600	SEGPA 2CAP2	SEGPA CAP EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1997 à 2009
311111	CPGE_1 SCI.	CPGE SCIENTIFIQUE : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
311112	CPGE_1 LIT.	CPGE LITTERAIRE : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
311113	CPGE_1 ECO.	CPGE ECO & COMMERCIALE : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
311114	CPGE CPES1	CLASSE PREPA AUX ETUDES SUPERIEURES	2008 à 2011
311123	DECF	DECF	1994 à 1997
311211	CPGE_2 SCI.	CPGE SCIENTIFIQUE : 2EME ANNEE	1994 à 2011
311212	CPGE_2 LIT.	CPGE LITTERAIRE : 2EME ANNEE	1994 à 2011
311213	CPGE_2 ECO.	CPGE ECO & COMMERCIALE : 2EME ANNEE	1994 à 2011
321110	BTS 1 AN	BTS EN 1 AN	1994 à 2011
322110	1BTS2	BTS EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
322120	1BTS2A	BTS AGRICOLE EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1996 à 2011
322210	2BTS2	BTS EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
322220	2BTS2A	BTS AGRICOLE EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1996 à 2011
323110	1BTS3	BTS EN 3 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
323120	1DTS3	DTS EN 3 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
323210	2BTS3	BTS EN 3 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
323220	2DTS3	DTS EN 3 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
323310	3BTS3	BTS EN 3 ANS : 3EME ANNEE	1994 à 2011
323320	3DTS3	DTS EN 3 ANS : 3EME ANNEE	1994 à 2011
323330	DCECF	DCECF	1994 à 2011
324100	DPECF	DPECF	1994 à 2006
324200	CL.MISE NIV	CLASSE DE MISE A NIVEAU POUR BTS	1994 à 2011
325100	DMA 1 AN	DMA EN 1 AN	1999 à 2002, 2005 à 2007, 2010
326100	1DMA2	DMA EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	1994 à 2011
326200	2DMA2	DMA EN 2 ANS : 2EME ANNEE	1994 à 2011
328100	1DSAA2	DSAA : 1ERE ANNEE	1995 à 2011
328200	2DSAA2	DSAA : 2EME ANNEE	1994 à 2011
329100	DNTS	DNTS	1995 à 2011
329200	LICENCE PRO	LICENCE PROFESSIONNELLE	2002
32A100	DECF_1	DECF : 1ERE ANNEE	1998 à 2006
32A110	DCG1	DIPLÔME DE COMPTABILITE ET GESTION 1E AN	2007 à 2011
32A200	DECF_2	DECF : 2EME ANNEE	1998 à 2006
32A210	DCG2	DIPLÔME DE COMPTABILITE ET GESTION 2E AN	2007 à 2011
32A310	DCG3	DIPLÔME DE COMPTABILITE ET GESTION 3E AN	2007 à 2011
32B100	DESCF	DESCF (ETUD SUP COMPTABL & FINANCIERES)	2001, 2003 à 2006
32B110	DSCG1	DIP SUP COMPTABILITE ET GESTION 1E AN	2007 à 2011
32B210	DSCG2	DIP SUP COMPTABILITE ET GESTION 2E AN	2007 à 2011
431000	FC NIV_5	FC DIPLOMANTE POST NIVEAU_5	1994 à 2004
431100	FC CAP	FC POST CAP	2005 à 2011
431200	FC BEP	FC POST BEP	2005 à 2010
432000	FC NIV_4	FC DIPLOMANTE POST NIVEAU_4	1994 à 2005
432100	FC BT	FC POST BT	2011
432200	FC BTN	FC POST BTN	2005 à 2011
432300	FC BAC PRO	FC POST BAC PRO	2005 à 2011
433000	FC NIV_3	FC DIPLOMANTE POST NIVEAU_3	1994 à 2006

Mef Bcp 6	Mef Bcp 6 Lib C	Mef Bcp 6 Lib L	Rentrée scolaire
433100	FC BTS	FC POST BTS	2005 à 2011
433200	FC DMA	FC POST DMA	2006 à 2011
511100	DIV PRE-BAC	PREPARATION DIVERSE PRE-BAC	1994 à 2011
511110	PDIV NIV_5	PREPARATION DIVERSE NIVEAU_5	2002 à 2011
511200	DIV PREBAC2	PREPARATION DIVERSE PREBAC : 2EME ANNEE	2003 à 2011
521100	DIV POSBAC1	PREPARATION DIVERSE POST-BAC :1ERE ANNEE	1994 à 2011
521200	DIV POSBAC2	PREPARATION DIVERSE POST-BAC :2EME ANNEE	1994 à 2011
521300	DIV POSBAC3	PREPARATION DIVERSE POST-BAC :3EME ANNEE	1994 à 2011

Mef Bcp 11

Définition

Le mefbcp11 a pour objet de décrire les formations du second degré et des classes post-bac le plus finement possible (environ 3 500 postes en historique, 1500 actifs chaque année).

Notamment, les formations technologiques et professionnelles y sont décrites selon le type de diplôme, la durée du cursus, l'année dans le cursus et la spécialité préparée.

La nomenclature est éditée dans un document à part.

Pour la nomenclature, voir l'annexe.

Diplôme préparé par la formation

Les descripteurs, diplôme et diplôme-spécialité, rendent compte du diplôme auquel conduit la formation suivie mais ne renseignent pas sur la durée du cursus ni sur son déroulement (année dans le cursus).

Diplôme

Définition

Cette variable classe les formations selon le diplôme auquel elles conduisent, quelle que soit la durée du cursus y préparant. Elle est structurée hiérarchiquement à partir du niveau interministériel de formation auquel est classé ou homologué le diplôme (1^{er} caractère du code de la variable). Le niveau interministériel classe l'ensemble des formations, supérieur compris, et sa nomenclature est figée depuis les années 60 en raison de son usage dans les conventions collectives et les accords salariaux.

La variable « Diplôme » a été conçue à l'origine (1969) pour coder l'ensemble des diplômes technologiques et professionnels sous la responsabilité du Ministère de l'Education (du CAP au BTS) préparés par voie scolaire ou apprentissage. Son usage s'est ensuite étendue aux formations générales avec la mise en place des systèmes d'information (comme SCOLARITE). Plus récemment le développement des formations supérieures en apprentissage a rendu son extension nécessaire à des titres et diplômes supérieurs reconnus, visés ou homologués ainsi qu'à des diplômes nationaux universitaires.

Remarque : voir l'annexe 2 sur la relation entre "diplôme" et "mefbcp6"

Diplôme	Diplôme Lib C	Diplôme Lib L	Rentrée scolaire
010	MC	MENTION COMPLEMENTAIRE	1994 à 2011
160	DIV-1	NIVEAU 1 - DIVERS AUTRES	2007 à 2011
240	DSAA	DIPLOME SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES	1994 à 2011
250	LICENC.PRO	LICENCE PROFESSIONNELLE	2002
260	DIV-2	NIVEAU 2 - DIVERS AUTRES	1998 à 2011
320	BTS	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	1994 à 2011
321	DMA	DIPLOME DES METIERS D'ART	1994 à 2011
322	ASSIMI.BTS	AUTRE DIPL.ASSIMILE AU BTS (DTS DPECF..)	1994 à 2011
323	BTSA	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE	1996 à 2011
360	DIV-3	NIVEAU 3 - DIVERS AUTRES	1994 à 2011
370	CPGE	CLASSE PREPA AUX GRANDES ECOLES	1994 à 2011
371	DECF	DIPLOME ETUDES COMPTABLES & FINANCIERES	1994 à 1997
399	AUTRE N-3	AUTRES FORMATIONS DE NIVEAU_3	1994 à 2011
400	BAC PRO	BAC PROFESSIONNEL	1994 à 2011
401	BMA	BREVET DES METIERS D'ART, DU SPECTACLE	1994 à 2011
403	BAC PRO AG	BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE	1996 à 2011
420	BT	BREVET DE TECHNICIEN	1994 à 2011
423	BTSA	BREVET DE TECHNICIEN AGRICOLE	1996 à 2004
430	BAC TECHNO	BAC TECHNOLOGIQUE	1994 à 2011
433	BAC TEC AG	BAC TECHNOLOGIQUE AGRICOLE	1997 à 2011
460	DIV-4	NIVEAU 4 - DIVERS AUTRES	1994 à 2011
470	BAC GENE	BAC GENERAL	1994 à 2011
499	AUTRE N-4	AUTRES FORMATIONS DE NIVEAU_4	1994 à 2011

Diplôme	Diplôme Lib C	Diplôme Lib L	Rentrée scolaire
500	CAP	CERTIF D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	1994 à 2011
503	CAPA	CERTIF D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRI	1996 à 2011
510	BEP	BEP	1994 à 2011
513	BEPA	BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES AGRI	1996 à 2009
550	SES 3 A 6	SES-SEGPA : 3EME A 6EME ANNEE	1994 à 1996
560	DIV-5	NIVEAU 5 - DIVERS AUTRES	2002 à 2011
599	AUTRE N-5	AUTRES FORMATIONS DE NIVEAU_5	1994 à 2011
610	1CYC.TECH	ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE DE 1ER CYCLE	1994 à 2004
620	CPPN	CPPN	1994 à 1995
630	CPA	CPA	1994 à 2007
631	DIMA	DISPO.INITIATION AUX METIERS EN ALTERNCE	2008 à 2011
640	CLIPA	CLASSE D'INITIATION PREPRO EN ALTERNANCE	1994 à 2009
641	APP JUNIOR	FORMATION D'APPRENTI JUNIOR	2006 à 2007
670	1CYC.GENE	ENSEIGNEMENT GENERAL DE 1ER CYCLE	1994 à 2011
690	1CYC.ADAP	SES : 1ERE ET 2EME ANNEES	1994 à 2011

Diplôme Spécialité

Définition

Cette variable décrit le diplôme préparé selon la spécialité de formation repérée au niveau le plus fin. Elle est composée des variables " Diplôme " + « Groupe de spécialités » + N° d'ordre affecté en fonction de ces 2 propriétés.

Remarque

- La spécialité détaillée sur 5 caractères (Groupe de spécialités + N° d'ordre) n'a pas de signification en tant que telle, elle n'en a que par rapport au diplôme auquel elle est associée.
- Voir l'annexe 2 sur la relation entre "Diplôme spécialité " et "mefbcp11"

La nomenclature relative au "diplôme spécialité" est éditée dans un document à part.

Pour la nomenclature, voir l'annexe.

Regroupements sur les spécialités

Les variables de cette rubrique (Catégorie/Domaine/Groupe de spécialités) font référence à la nomenclature des spécialités de formation, approuvée par le décret interministériel N°94-522 du 21 Juin 1994. Celle-ci a remplacé la nomenclature dite en " 47 Groupes " du ministère de l'éducation nationale à partir de la rentrée 95.

Cette nomenclature hiérarchisée permet :

- de faire, par diplôme, des regroupements sur les spécialités détaillées

exemple : effectifs des CAP du groupe 312 " Commerce, Vente "

- d'avoir une approche transversale par spécialité

exemple : quels diplômes préparent aux spécialités du groupe 312 " Commerce, Vente " ?

Remarque

La nomenclature interministérielle définit un cadre général de classement. A partir du code à 3 chiffres " Groupe de spécialités ", chaque ministère formateur peut aller à un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi les spécialités détaillées du ministère de l'éducation sont-elles codées sur 5 caractères (Groupe + N°d'ordre par diplôme). Le code 'spécialité détaillée' sur 5 caractères n'a de signification que par rapport au diplôme auquel il est associé.

Catégorie de spécialités

Définition

Cette variable correspond au 1^{er} caractère de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation. Elle opère un classement en spécialités d'enseignement général dites " disciplinaires ", spécialités de la production (ou industrielles), spécialités des services (ou tertiaires) et spécialités du développement personnel, cette dernière catégorie étant peu ou pas utilisée pour décrire les formations initiales.

Attention

Les spécialités artistiques de certaines filières technologiques/professionnelles sont classées dans les spécialités disciplinaires (Bac `Techniques de la Musique et de la Danse', Bac STI `Arts appliqués', DMA `Cinéma d'animation', ...).

Catégorie de spécialités	Catégorie de spécialités Lib C	Catégorie de spécialités Lib L
1	DISCIPLINE	SPECIALITES DISCIPLINAIRES
2	PRODUCTION	SPECIALITES DE LA PRODUCTION
3	SERVICES	SPECIALITES DES SERVICES
9	NON DIFF.	SPECIALITES NON DIFFERENCIEES

Domaine de spécialités

Définition

Cette variable correspond aux deux premiers caractères de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation. Elle décline chacune des grandes catégories de spécialités (spécialités disciplinaires/de la production/des services) en 4 ou 5 postes.

Attention

Les spécialités artistiques de certaines filières technologiques/professionnelles sont classées dans les spécialités disciplinaires (Bac `Techniques de la Musique et de la Danse', Bac STI `Arts appliqués', DMA `Cinéma d'animation', ...).

Domaine de spécialités	Domaine de spécialités Lib C	Domaine de spécialités Lib L
10	DO 10	FORMATIONS GENERALES
11	DO 11	MATHEMATIQUES ET SCIENCES
12	DO 12	SCIENCES HUMAINES ET DROIT
13	DO 13	LETTRES ET ARTS
20	DO 20	SPEC.PLURI-TECHNO DE LA PRODUCTION
21	DO 21	AGRICULTURE, PECHE, FORET
22	DO 22	TRANSFORMATIONS
23	DO 23	GENIE CIVIL, CONSTRUCTION, BOIS
24	DO 24	MATERIAUX SOUPLES
25	DO 25	MECANIQUE, ELECTRICITE, ELECTRONIQUE
30	DO 30	SPEC.PLURIVALENTES DES SERVICES
31	DO 31	ECHANGES ET GESTION
32	DO 32	COMMUNICATION ET INFORMATION
33	DO 33	SERVICES AUX PERSONNES
34	DO 34	SERVICES A LA COLLECTIVITE
99	DO 99	TOUTES SPECIALITES

Groupe de spécialités

Définition

Cette variable correspond au niveau de classement le plus fin défini par la nomenclature interministérielle des spécialités de formation. Elle décline chacune des grandes catégories de spécialités (spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services) en 25 à 30 postes.

Attention

Les spécialités artistiques de certaines filières technologiques/professionnelles sont classées dans les spécialités disciplinaires (Bac 'Techniques de la Musique et de la Danse', Bac STI 'Arts appliqués', DMA 'Cinéma d'animation', ...).

Groupe de spécialités	Groupe de spécialités Lib C	Groupe de spécialités Lib L
100	G100	FORMATIONS GENERALES
110	G110	SPECIALITES PLURISCIENTIFIQUES
120	G120	SPEC.PLURIDISC.SCIENCES HUMAINES & DROIT
130	G130	SPEC.LITTERAIRES & ARTISTIQUES PLURIVAL.
133	G133	MUSIQUE, ARTS DU SPECTACLE
134	G134	AUTRES DISCIPLINES ARTISTIQUES
200	G200	TECHNO.INDUSTRIELLES FONDAMENTALES
201	G201	TECHNO DE COMMANDES DES TRANSFO.INDUST
210	G210	SPEC.PLURIV.DE L'AGRONOMIE & AGRICULTURE
211	G211	PROD.VEGETALES, CULTURES SPECIALISEES
212	G212	PROD.ANIMALES, ELEVAGE SPECIALISE
213	G213	FORETS, ESPACES NATURELS, FAUNE
214	G214	AMENAGEMENT PAYSAGER
220	G220	SPEC.PLURITECHNO DES TRANSFORMATIONS
221	G221	AGRO-ALIMENTAIRE, ALIMENTATION, CUISINE
222	G222	TRANSFORMATIONS CHIMIQUES ET APPARENTEES
223	G223	METALLURGIE
224	G224	MATERIAUX DE CONSTRUCTION, VERRE
225	G225	PLASTURGIE, MATERIAUX COMPOSITES
226	G226	PAPIER, CARTON
227	G227	ENERGIE, GENIE CLIMATIQUE
230	G230	SPEC.PLURITECHNO GENIE CIVIL, CONSTR; ..
231	G231	MINES & CARRIERES, GENIE CIVIL, TOPOGR.
232	G232	BATIMENT : CONSTRUCTION & COUVERTURE
233	G233	BATIMENT : FINITIONS
234	G234	TRAVAIL DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT
240	G240	SPEC.PLURITECHNO MATERIAUX SOUPLES
241	G241	TEXTILE
242	G242	HABILLEMENT

Groupe de spécialités	Groupe de spécialités Lib C	Groupe de spécialités Lib L
243	G243	CUIRS ET PEAUX
250	G250	SPEC.PLURITECHNO MECANIQ-ELECTRICITE
251	G251	MECANIQ GENERALE & DE PRECISION, USINAGE
252	G252	MOTEURS ET MECANIQUE AUTO
253	G253	MECANIQUE AERONAUTIQUE & SPACIALE
254	G254	STRUCTURES METALLIQUES
255	G255	ELECTRICITE, ELECTRONIQUE
300	G300	SPEC.PLURIVALENTES DES SERVICES
310	G310	SPEC.PLURIVAL.DES ECHANGES & GESTION
311	G311	TRANSPORT, MANUTENTION, MAGASINAGE
312	G312	COMMERCE, VENTE
313	G313	FINANCES, BANQUE, ASSURANCES
314	G314	COMPTABILITE, GESTION
320	G320	SPEC.PLURIVAL.DE LA COMMUNICATION
321	G321	JOURNALISME ET COMMUNICATION
322	G322	TECHNIQUES DE L'IMPRIMERIE & DE L'EDITION
323	G323	TECHNIQUES DE L'IMAGE, DU SON, SPECTACLE
324	G324	SECRETARIAT, BUREAUTIQUE
326	G326	INFORMATIQ, TRAITEMENT DE L'INFORMATION
330	G330	SPEC.PLURIV.SANITAIRES & SOCIALES
331	G331	SANTE
332	G332	TRAVAIL SOCIAL
333	G333	ENSEIGNEMENT, FORMATION
334	G334	ACCUEIL, HOTELLERIE, TOURISME
335	G335	ANIMATION CULTUREL., SPORTIV.&DE LOISIRS
336	G336	COIFFURE, ESTHETIQUE & AUTRES SOINS
340	G340	SPEC.PLURIV.SERVICES A LA COLLECTIVITE
341	G341	AMENAGT TERRITOIRE, DEVELOPT, URBANISME
342	G342	PROTECTION & DEVELOPT DU PATRIMOINE
343	G343	NETTOYAGE, ASSAINIS., PROTECT.ENVIRONMT
344	G344	SECURITE DES BIENS & DES PERSONNES
345	G345	APPLICAT.DROITS & STATUTS DES PERSONNES
999	G999	TOUTES SPECIALITES

Lettre de spécialité

Définition

Cette variable, définie par la nomenclature interministérielle des spécialités de formation, permet d'avoir une lecture transversale de celles-ci. Elles définissent des *champs d'application* transversaux aux spécialités disciplinaires et des *fonctions* transversales aux spécialités technico-professionnelles (production/services).

Exemple

La lettre « V » permet de repérer toutes les spécialités des métiers d'art, « W » toutes les spécialités technico-commerciales.

Lettre de spécialité	Lettre de spécialité Lib C	Lettre de spécialité Lib L
A	AUTR/INDET	AUTRE/NON INDIQUE (DOMAINE DISCIPLINAIRE)
E	LETTR-ARTS	APPLICATIONS AUX LETTRES ET ARTS
F	TECH-PROD	APPLICATIONS AUX TECHNO DE PRODUCTION
G	SERVICES	APPLICATIONS AUX ACTIVITES DE SERVICES
M	AUT/INDEP.	AUTRE/NON INDIQUE (DOMAINE TECHNICO-PRO)
N	CONCEPTION	CONCEPTION
P	ORG-GEST.	ORGANISATION GESTION
R	CONTROLE	CONTROLE PREVENTION ENTRETIEN
S	PRODUCTION	PRODUCTION
T	REALI-SERV	REALISATION DU SERVICE
U	CONDUITE	CONDUITE SURVEILLANCE DE MACHINES
V	PROD.ARTS	PRODUCTION A CARACTERE ARTISTIQUE
W	COMMERCIAL	COMMERCIALISATION

Données sur l'établissement

La notion d'établissement utilisée ici est celle d'Unité Administrative Juridique (UAJ). Elle intègre donc l'ensemble des formations qui sont dispensées au sein de l'UAJ. Les parties d'établissement rattachées à des UAJ (SEGPA de collège, SEP - Section d'Enseignement professionnel - des lycées d'enseignement généraux et technologiques, SGT - Section d'enseignement Général et Technologique - des lycées professionnels), immatriculées dans la Base Centrale des Etablissements (BCE) essentiellement pour des besoins de gestion des enseignants, ne sont pas repérées ici en tant que telles.

Tous les élèves sont donc comptabilisés au niveau de l'établissement de rattachement qu'est l'UAJ.

Attention

- Il existe quelques sections repérées en tant que telles, sans rattachement à leur UAJ. Il s'agit de sections d'enseignement professionnel du ministère de l'Education Nationale implantées dans des établissements du ministère de l'Agriculture qui ne font pas partie du champ des univers du 2nd degré et classes post-bac.

- Un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur (UAJ) sont recensés partiellement : en effet, seules sont décrites ici leurs formations de type classes supérieures des lycées (CPGE, STS, ...)

Dans ces deux cas d'établissements partiellement recensés, la variable « taille de l'établissement » n'est pas renseignée.

Autorisation de diffusion

Définition

Prise en compte du droit d'opposition à la diffusion de ses données pour tout établissement qui relève de la loi de 51, en application des directives du comité du secret statistique. Mise en oeuvre à la rentrée 2006.

Ces établissements sont présents dans les données, mais ils se sont vu attribuer un numéro fictif et leurs caractéristiques administratives ne sont pas accessibles. Ils contribuent ainsi à l'élaboration des statistiques agrégées tout en préservant leur anonymat.

Autorisation de diffusion	Rentrée scolaire
DIFFUSION AUTORISEE	2006 à 2011
DIFFUSION REFUSEE	2006 à 2011
SANS OBJET	1994 à 2005

Patronyme

Définition

Le patronyme ou désignation complémentaire complète les éléments d'identification de l'établissement déjà portés dans la dénomination principale.

Numéro d'établissement

Définition

Le numéro d'établissement est un identifiant sur 8 caractères. Attribué par les rectorats, il est composé du numéro de département (3 caractères) dans lequel il est implanté, d'un numéro d'ordre (4 caractères) et d'une lettre de contrôle.

Cas particuliers

Dans certains cas, il n'y a pas identité entre le code département « INSEE » et le code département utilisé dans l'identifiant établissement.

- Pour les établissements situés en Corse, les codes département « 02A » et « 02B » ont été remplacés respectivement par « 620 » et « 720 ».

- De même, pour les établissements des TOM, les codes divergent.

A partir de 2011 les DOM incluent Mayotte, 5 DOM = 4 DOM + Mayotte.

Sigle

Définition

Le sigle est la désignation symbolique d'un type d'établissement (exemple : LP, pour lycée professionnel).

Taille de l'établissement

Définition

Il s'agit du cumul des élèves sous statut scolaire inscrits dans l'établissement au moment de la rentrée (mi-Septembre).

Remarque

La taille de l'établissement n'est pas renseignée pour les établissements qui ne sont que partiellement recensés (sections du ministère de l'Education Nationale dans des établissements de l'Agriculture et les établissements du Supérieur pour lesquels ne remontent que les classes post-bac).

Adresse

Définition

L'adresse de l'établissement comporte la désignation de la voie (numéro de la voie, nature et nom de la voie), le nom d'un lieu-dit (éventuellement).

Adresse Condensée

Définition

L'adresse condensée comporte le patronyme associé aux éléments de la voie (nature et nom de la voie), le nom d'un lieu-dit (éventuellement).

Dénomination Principale

Définition

Cette information correspond au nom générique du type d'établissement. C'est l'appellation normalisée de l'établissement (collège, lycée général, lycée polyvalent ...).

Population commune d'implantation

Définition

Il s'agit de la population de la commune d'implantation de l'établissement scolaire, telle qu'elle a été dénombrée au dernier recensement, sans doubles comptes. Pour les communes de Paris, Lyon et Marseille, il s'agit de la population totale, indépendamment du découpage par arrondissement.

Elle n'a de sens que pour les communes de métropole et des DOM.

Remarque

Cette information n'est pas renseignée pour les établissements qui s'opposent à la diffusion de leurs données.

A partir de 2011 les DOM incluent Mayotte, 5 DOM = 4 DOM + Mayotte.

Ministère de tutelle

Définition

Cette variable est renseignée à partir des informations de la Base Centrale des Etablissements (BCE). Pour les établissements sous double tutelle, cette variable fait en principe référence au ministère exerçant la tutelle principale.

Pour les établissements privés, il n'existe pas de tutelle administrative. Pour eux, la notion de tutelle fait référence à une tutelle pédagogique ou à une source de financement.

- Tutelle pédagogique : outre le ministère de l'Education Nationale, seuls les ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé et de la Défense peuvent exercer une tutelle pédagogique sur des établissements privés.

- Source de financement : dans ce cas, le ministère versant une subvention à l'établissement privé est considéré comme ministère de tutelle.

Remarques

- "Le ministère" n'est pas renseignée pour les années antérieures à 2002, puisque, pour ces années, les données sont agrégées au niveau du département

- Les statistiques habituellement référencées " Ministère de l'Education Nationale " s'entendent "Ministère de l'Education Nationale " stricto sensu (code '06') et " Ministère de l'Enseignement Supérieur " (code '38').

Ministère de tutelle	Ministère de tutelle Lib C	Ministère de tutelle Lib L
00	SANS TUTEL	SANS TUTELLE
02	CULTURE	CULTURE
06	EDUC NAT	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
10	JUSTICE	JUSTICE
20	ECONOMIE	ECONOMIE FINANCES ET BUDGET
21	INDUSTRIE	REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL
25	TRANSPORTS	TRANSPORTS
33	COMMERCE	COMMERCE ET ARTISANAT
35	SANTE	SANTE ET SOLIDARITE NATIONALE
36	TRAVAIL	TRAVAIL EMPLOI FORMATION PROFESSIONNELLE
38	ENS SUP	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
80	DEFENSE	DEFENSE

Commune d'implantation

Définition

Il s'agit de la commune dans laquelle est implanté l'établissement scolaire. Attribué par l'INSEE, le code commune est un identifiant sur 5 caractères :
- code département sur 2 caractères + numéro d'ordre sur 3 pour les communes de métropole,
- code département sur 3 caractères + numéro d'ordre sur 2 pour les communes hors métropole (DOM et TOM).

Remarque

Cette information n'est pas renseignée pour les établissements qui s'opposent à la diffusion de leurs données.

Commune et Arrondissement

Définition

Il s'agit de la commune dans laquelle est implanté l'établissement scolaire, en descendant au niveau de l'arrondissement pour les communes de Paris, Lyon et Marseille. Sauf pour ces 3 communes, il y a identité entre les variables « Commune d'implantation » et « Commune et Arrondissement ».

Remarque

Cette information n'est pas renseignée pour les établissements qui s'opposent à la diffusion de leurs données (à partir de la rentrée 2006)

Nature de l'établissement

Définition

Cette variable de la Base Centrale des Etablissements classe les établissements ou unités administratives par sous-fichier et au sein de chacun d'eux distingue les natures d'établissements selon leur structure ou/et leur niveau d'enseignement.

Code	LIBELLE	Code	LIBELLE
<u>Etablissements du 2nd degré</u> (<i>sous-fichier 3</i>)		<u>Etablissements du supérieur</u>	
300	Lycée d'enseignement général et techno	• <i>Sous-fichier 4 : étab de formation spécialisée</i>	
301	Lycée d'enseignement technologique	<i>post-secondaire ou sup non univ</i>	
302	Lycée d'enseignement général	400	Ecole ne préparant qu'au BTS et CPGE
303	Lycée international	410	Ecole de formation d'enseignants non IUFM
304	Lycée français à l'étranger	420	Ecole d'administration publique
305	Ecole européenne	430	Ecole de formation sanitaire et sociale
306	Lycée polyvalent	440	Autre école de form. technico-pro des services
310	Lycée climatique	445	Ecole de commerce gestion administ. vente
312	Ecole secondaire spécialisée [2nd cycle]	450	Ecole de formation artistique
315	Etablissement expérimental	455	Ecole d'architecture
320	Lycée professionnel	470	Ecole de formation agricole ou halieutique
322	Ecole de métiers	480	Autre école de formation technico-pro indus.
332	Ecole professionnelle spécialisée	490	Ecole de formation juridique
334	Section d'enseignement professionnel	• <i>Sous-fichier 5 : étab univ, écoles d'ingénieur, ...</i>	
335	Section d'enseignement général et techno	553	Ecole d'ingénieurs publique du MEN
340	Collège	560	Etablissement prive d'enseingt universitaire
343	Collège international	580	Autre école d'ingénieurs [hors MEN]
350	Collège climatique		
352	Collège spécialise		
364	Collège français à l'étranger		
370	Etablissement régional d'enseigt adapté		

Nature de l'établissement	Nature de l'établissement Lib C	Nature de l'établissement Lib L	Rentrée scolaire
300	LYC GT	LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	1994 à 2011
301	LYC TECHNO	LYCEE D ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE	1994 à 2011
302	LYC GENE	LYCEE D ENSEIGNEMENT GENERAL	1994 à 2011
303	LYC INTER	LYCEE INTERNATIONAL	1994 à 1997
306	LYC POLYV	LYCEE POLYVALENT	1994 à 2011
310	LYC CLIM	LYCEE CLIMATIQUE	1994 à 2011
312	2D CYC SPE	ECOLE SECONDAIRE SPECIALISEE (2 D CYCLE)	1994 à 2005, 2008 à 2011
315	ETAB EXP	ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL	1996 à 2011
320	LYC PROF	LYCEE PROFESSIONNEL	1994 à 2011
322	EC.METIERS	ECOLE DE METIERS	1996 à 2005
332	LP SPECIAL	ECOLE PROFESSIONNELLE SPECIALISEE	1994 à 2005
334	SEP	SECTION D ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	1994 à 2011
335	SGT	SECTION ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	1995 à 2011
340	COLLEGE	COLLEGE	1994 à 2011
341	C COMPL PR	COURS COMPLEMENTAIRE PRIVE	1994 à 1995
342	GOD	GROUPEMENT D OBSERVATION DISPERSE	1994
343	CLG INTERN	COLLEGE INTERNATIONAL	1994 à 1997
350	CLG CLIM	COLLEGE CLIMATIQUE	1994 à 2011
352	CLG SPEC	COLLEGE SPECIALISE	1994 à 2011
370	EREA	ETABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNT ADAPTE	1994 à 2011
400	STS , CPGE	ECOLES COMPOSEES UNIQT DE STS ET OU CPGE	1995 à 2011
430	EC. SANTE	ECOLE DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	1994 à 2011
440	AU.SERVICE	AUTRES FORMATIONS TECHNICO-PROF SERVICES	1994 à 2011
445	COMMERCE	ECOLE DE COMMERCE GESTION ADMINIST.VENTE	1994 à 2011
450	ARTISTIQUE	ECOLE DE FORMATION ARTISTIQUE	1994 à 2011
480	INDUSTRIEL	AUTRE FORMATION TECHN.PROF INDUSTRIELLE	1994, 1996 à 2011
490	JURIDIQUE	ECOLE DE FORMATION JURIDIQUE	1995, 2008 à 2011
499	AUTRE PBAC	AUTRE POSTBAC CLASSIF ANTERIEUR A 1995	1994
560	ET.UNIV.PR	ETAB PRIVE ENSEIGNT UNIVERSITAIRE	1996, 2002, 2004 à 2005
579	AUTRE SUP	AUTRE FORMATION SUP.CLASSIF ANTE 1995	1994
580	AUT.INGEN.	AUTRE ECOLE D INGENIEURS (HORS MESR)	1994 à 2011

Secteur d'enseignement

Définition

Les établissements dont la gestion est assurée par des personnes morales publiques appartiennent au secteur public. Les établissements dont la gestion n'est pas assurée par des personnes morales publiques appartiennent au secteur privé. Par convention, les établissements d'enseignement dépendant des chambres consulaires sont considérés comme appartenant au secteur privé, bien que ces chambres soient des établissements publics.

Cette variable est renseignée à partir des informations de la Base Centrale des Etablissements (BCE).

Secteur d'enseignement	Secteur d'enseignement Lib C	Secteur d'enseignement Lib L
1	PUBLIC	SECTEUR PUBLIC
2	PRIVE	SECTEUR PRIVE

Contrat de l'établissement

Définition

Le contrat, au sens de la loi Debré, est l'acte juridique qui lie un établissement privé du 1er ou du 2nd degré à l'Education Nationale. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe les établissements du second degré sont liés par un contrat d'association. Celui-ci précise les divisions qui sont concernées par le contrat. Un établissement du second degré est considéré " sous contrat " dès lors qu'il comporte au moins une division sous contrat.

La variable « contrat de l'établissement » est élaborée à partir des informations de la Base Centrale des Etablissements (BCE).

Contrat de l'établissement	Contrat de l'établissement Lib C	Contrat de l'établissement Lib L	Rentrée scolaire
0	PRIV SO/HC	PRIVE SANS OBJET OU HORS CONTRAT	1994 à 2011
1	PRIV CT SI	PRIVE SOUS CONTRAT SIMPLE	1994 à 2005
2	PRIV CT AS	PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION	1994 à 2011
X	PUBLIC	PUBLIC	1994 à 2011

Type d'établissement 1

Définition

Cette variable est un regroupement des codes " NATURE de l'établissement " issus de la Base Centrale des Etablissements (BCE). Elle a pour objet de décrire l'activité principale des établissements en terme de niveau de formation, type de formation et grand domaine de spécialité de formation.

Elle a donné lieu à l'élaboration d'une nomenclature hiérarchisée à trois niveaux, nomenclature commune aux différents univers de la Base Centrale de Pilotage. Le " type d'établissement 1 " est le niveau le plus agrégé.

Type d'établissement	Type d'établissement 1	Type d'établissement 1 Lib L	Rentrée scolaire
1	Lib C	Type d'établissement 1 Lib L	
2	2ND DEGRE	ETABLISSEMENT DU 2ND DEGRE	1994 à 2011
3	SUPERIEUR	UNITE DE FORMATION D'ENSEIGNT SUPERIEUR	1994 à 2011

Type d'établissement 2

Définition

Cette variable est un regroupement des codes " NATURE de l'établissement " issus de la Base Centrale des Etablissements (BCE). Elle a pour objet de décrire l'activité principale des établissements en terme de niveau de formation, type de formation et grand domaine de spécialité de formation.

Elle a donné lieu à l'élaboration d'une nomenclature hiérarchisée à trois niveaux, nomenclature commune aux différents univers de la Base Centrale de Pilotage. Le "type d'établissement 2" constitue le niveau intermédiaire.

Type d'établissement	Type d'établissement 2	Type d'établissement 2 Lib L	Rentrée scolaire
2	2 Lib C	Type d'établissement 2 Lib L	
21	COLLEGE	COLLEGE	1994 à 2011
22	LP	LYCEE PROFESSIONNEL	1994 à 2011
23	LYCEE	LYCEE	1994 à 2011
24	EREA	ETABLISS. REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE	1994 à 2011
31	FORM. UNIV.	UNITE DE FORMATION UNIVERSITAIRE	2004 à 2005
32	F. SUP TECH&PRO	UNITE DE FORMATION SUP TECHNIQUE ET PRO	1994 à 2011
33	ETAB STS-CPGE	ETAB NE COMPORTANT QUE DES STS & CPGE	1995 à 2011

Type d'établissement 3

Définition

Cette variable est un regroupement des codes " NATURE de l'établissement " issus de la Base Centrale des Etablissements (BCE). Elle a pour objet de décrire l'activité principale des établissements en terme de niveau de formation, type de formation et grand domaine de spécialité de formation.

Elle a donné lieu à l'élaboration d'une nomenclature hiérarchisée à trois niveaux, nomenclature commune aux différents univers de la Base Centrale de Pilotage. Le " type d'établissement 3 " est le niveau le plus détaillé.

Type d'établissement 3	Type d'établissement 3 Lib C	Type d'établissement 3 Lib L	Rentrée scolaire
211	COLLEGE	COLLEGE	1994 à 2011
221	LP	LYCEE PROFESSIONNEL	1994 à 2011
231	LYCEE	LYCEE	1994 à 2011
241	EREA	ETAB REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE	1994 à 2011
311	UFR	UFR ET ASSIMILES	2004 à 2005
323	ING	ECOLE D'INGENIEURS	1994 à 2011
324	COMMERCE	ECOLE DE COMMERCE	1994 à 2011
325	SANTE-SOCIAL	ECOLE SANITAIRE ET SOCIALE	1994 à 2011
326	ARTISTIQUE	ECOLE ARTISTIQUE	1994 à 2011
329	AUTRE SUP	AUTRE ECOLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1994 à 2011
331	ETAB STS-CPGE	ETAB NE COMPORTANT QUE DES STS & CPGE	1995 à 2011

Etablissement Sensible

Définition

Le concept d'établissement sensible est lié à la politique d'éducation prioritaire et de Développement Social des Quartiers (DSQ). Créé à la rentrée 93, il concerne, des établissements publics situés dans des quartiers très défavorisés, ces établissements faisant ou non partie d'une ZEP ou RRS ou d'un RAR ou ECLAIR.

Remarque

Il n'y a pas de nomenclature associée. Les valeurs sont 'OUI' ou 'NON'.

Etablissement Sensible	Rentrée scolaire
NON	1994 à 2011
OUI	1994 à 2011

Appartenance à un RAR

Définition

Appartenance de l'établissement scolaire au réseau "ambition réussite", tel qu'il a vu le jour au cours de l'année 2006-07 dans le cadre du plan de relance de l'éducation prioritaire (EP). L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves.

La variable « Appartenance à un Réseau Ambition Réussite » est élaborée à partir des informations de la Base Centrale des Etablissements (BCE).

Appartenance à un RAR	Appartenance à un RAR Lib C	Appartenance à un RAR Lib L	Rentrée scolaire
-	SO	SANS OBJET	1994 à 2005, 2011
0	NON	NON	2006 à 2010
1	OUI	OUI	2006 à 2010

Appartenance à un RRS

Définition

« L'appartenance à un RRS » caractérise l'appartenance ou non des établissements publics à un Réseau de Réussite Scolaire qui vient compléter l'organisation en RAR. La variable « Appartenance à un RRS » est élaborée à partir des informations de la Base Centrale des Etablissements (BCE).

Appartenance à un RRS	Appartenance à un RRS Lib C	Appartenance à un RRS Lib L	Rentrée scolaire
-	SANS OBJET	SANS OBJET	1994 à 2005
\$	NON RENS.	NON RENSEIGNE	2006 à 2009
0	NON	NON	2010 à 2011
1	TOTALEMENT	OUI, TOUT L'ETABLISSEMENT	2010 à 2011
2	EN PARTIE	OUI, UNE PARTIE DE L'ETABLISSEMENT	2010 à 2011

Appartenance à un ECLAIR

Définition

Appartenance à un ECLAIR.

Appartenance à un ECLAIR	Appartenance à un ECLAIR Lib C	Appartenance à un ECLAIR Lib L	Rentrée scolaire
-	SANS OBJET	SANS OBJET	1994 à 2010
0	NON	NON	2011
1	TOTALEMENT	OUI, TOUT L'ETABLISSEMENT	2011

Appartenance à une ZUS

Définition

Une zone urbaine sensible (ou ZUS) est un territoire infra-urbain défini par les pouvoirs publics français pour être la cible prioritaire de la politique de la ville.

La loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du Pacte de relance pour la ville a défini dans son article 2 les zones urbaines sensibles (ZUS), parmi lesquelles on distingue les zones de redynamisation urbaine (ZRU) et les zones franches urbaines (ZFU).

Appartenance à une ZUS	Appartenance à une ZUS Lib C	Appartenance à une ZUS Lib L	Rentrée scolaire
\$	NON RENS.	NON RENSEIGNE	1994 à 2009
0	NON	NON	2010 à 2011
1	TOTALEMENT	OUI, TOUT L'ETABLISSEMENT	2010 à 2011
2	EN PARTIE	OUI, UNE PARTIE DE L'ETABLISSEMENT	2010 à 2011

Appartenance à une ZEP

Définition

« L'appartenance à une ZEP » caractérise l'appartenance ou non des établissements publics à un contexte socio-économique défavorisé. Des parties d'établissements (SEGPA de collège ou Section d'Enseignement Professionnel - SEP - de lycée polyvalent) peuvent être classés en ZEP sans pour autant que l'établissement de rattachement (UAJ) le soit. Ces établissements sont appréhendés comme « partiellement en ZEP ».

La variable « Appartenance à une ZEP » est élaborée à partir des informations de la Base Centrale des Etablissements (BCE).

Remarques

- Cette information n'est pas disponible pour les données antérieures à 2003 (agrégées au niveau du département).
- Pour les établissements partiellement en ZEP, on peut approximer le nombre d'élèves " réellement en ZEP " à partir des formations habituellement dispensées dans ces sections (variable " Mef Bcp2 " égale à `24' pour les élèves de SEGPA, égale à `23' pour les élèves de SEP auxquels on peut ajouter, si besoin, les élèves de 4^e et 3^e techno, soit « Mef Bcp3 » = 212).

La politique d'éducation prioritaire

Initiée en 1982, elle a pour objet de " *renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et des adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale* ". L'objectif premier de cette politique est " *d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés* " (Circulaire n° 90-028 du 1^{er} Février 1990).

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les lycées, doit reposer sur un " projet de zone " cohérent, mis en oeuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet, et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi. Elle suppose la mise en place d'un conseil de zone, et la nomination d'un responsable de la zone, assisté d'un coordonnateur.

Une nouvelle carte de l'éducation prioritaire a été mise en place pour la rentrée 1999 et revue au cours de l'année scolaire 2006-07.

Appartenance à une ZEP	Appartenance à une ZEP Lib C	Appartenance à une ZEP Lib L	Rentrée scolaire
-	SANS OBJET	SANS OBJET	1998 à 2004, 2010 à 2011
0	NON	NON	1998 à 2009
1	TOTALEMENT	OUI, TOUT L'ETABLISSEMENT	1998 à 2009
2	EN PARTIE	OUI, UNE PARTIE DE L'ETABLISSEMENT	1998 à 2009

Appartenance à un REP

Définition

« L'appartenance à un REP » caractérise l'appartenance ou non des établissements publics à un Réseau d'Education Prioritaire qui vient compléter l'organisation en ZEP. Des parties d'établissements (SEGPA de collège ou Section d'Enseignement Professionnel - SEP - de lycée polyvalent) peuvent être classés en REP sans pour autant que l'établissement de rattachement (UAJ) le soit. Ces établissements sont appréhendés comme « partiellement en REP ».

La variable « Appartenance à un REP » est élaborée à partir des informations de la Base Centrale des Etablissements (BCE).

Remarques

- Cette information n'est pas disponible pour les données antérieures à 2003 (agrégées au niveau du département).
- Pour les établissements partiellement en REP, on peut approximer le nombre d'élèves " réellement en REP " à partir des formations habituellement dispensées dans ces sections (variable " Mef Bcp2 " égale à `24' pour les élèves de SEGPA, égale à `23' pour les élèves de SEP auxquels on peut ajouter, si besoin, les élèves de 4^e et 3^e techno, soit « Mef Bcp3 » = 212).

Le Réseau d'Education Prioritaire

Créé à la rentrée 99 dans le cadre de la mise en place de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, « le REP (Réseau d'Education Prioritaire) regroupe des établissements et écoles qui se situent dans des secteurs défavorisés en raison de leur environnement social, économique et culturel. Ces établissements mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves. (...). Le Réseau d'Education Prioritaire permet de diviser les trop grandes ZEP en réseaux à taille humaine ; il assouplit l'effet de « zone » en intégrant des écoles et des collèges qui ont besoin de cette dynamique. Tous les établissements et écoles en ZEP font partie d'un REP » ». (Extrait du BOEN N°4 du 28 Janvier 1999)

Les académies ont diversement traduit ce texte sur le terrain : la liste des établissements appartenant à une ZEP d'une part, à un REP d'autre part se recouvre de façon variable d'une académie à l'autre.

Appartenance à un REP	Appartenance à un REP Lib C	Appartenance à un REP Lib L	Rentrée scolaire
-	SANS OBJET	SANS OBJET	1994 à 2004, 2010 à 2011
0	NON	NON	1998 à 2009
1	TOTALEMENT	OUI, TOUT L'ETABLISSEMENT	1999 à 2009
2	EN PARTIE	OUI, UNE PARTIE DE L'ETABLISSEMENT	2000 à 2009

Données géographiques de l'étab

Les données géographiques font référence à l'implantation de l'établissement scolaire(département, académie, région, ...). Certains agrégats permettent aussi de faire aisément des regroupements et des sélections (métropole, DOM, ...).

Département

Définition

Il s'agit du département INSEE d'implantation de l'établissement scolaire.

Cas particuliers

A défaut de département, la notion de " pays " a été retenue pour décrire l'implantation des établissements français en Allemagne et en Andorre.

Département	Département Lib C	Département Lib L	Rentrée scolaire
001	AIN	AIN	1994 à 2011
002	AISNE	AISNE	1994 à 2011
003	ALLIER	ALLIER	1994 à 2011
004	AL.HTE.PR.	ALPES-DE-HTE-PROVENCE	1994 à 2011
005	HTES-ALPES	HAUTES-ALPES	1994 à 2011
006	ALPES-MAR.	ALPES-MARITIMES	1994 à 2011
007	ARDECHE	ARDECHE	1994 à 2011
008	ARDENNES	ARDENNES	1994 à 2011
009	ARIEGE	ARIEGE	1994 à 2011
010	AUBE	AUBE	1994 à 2011
011	AUDE	AUDE	1994 à 2011
012	AVEYRON	AVEYRON	1994 à 2011
013	BCHES-RHO.	BOUCHES-DU-RHONE	1994 à 2011
014	CALVADOS	CALVADOS	1994 à 2011
015	CANTAL	CANTAL	1994 à 2011
016	CHARENTE	CHARENTE	1994 à 2011
017	CHAR.-MAR.	CHARENTE-MARITIME	1994 à 2011
018	CHER	CHER	1994 à 2011
019	CORREZE	CORREZE	1994 à 2011
021	COTE D'OR	COTE D'OR	1994 à 2011
022	COTES ARM.	COTES D'ARMOR	1994 à 2011
023	CREUSE	CREUSE	1994 à 2011
024	DORDOGNE	DORDOGNE	1994 à 2011
025	DOUBS	DOUBS	1994 à 2011
026	DROME	DROME	1994 à 2011
027	EURE	EURE	1994 à 2011
028	EURE-LOIR	EURE-ET-LOIR	1994 à 2011
029	FINISTERE	FINISTERE	1994 à 2011
02A	CORSE-SUD	CORSE-DU-SUD	1994 à 2011
02B	HTE-CORSE	HAUTE-CORSE	1994 à 2011
030	GARD	GARD	1994 à 2011
031	HTE-GARON.	HAUTE-GARONNE	1994 à 2011
032	GERS	GERS	1994 à 2011
033	GIRONDE	GIRONDE	1994 à 2011
034	HERAULT	HERAULT	1994 à 2011

Département	Département Lib C	Département Lib L	Rentrée scolaire
035	ILLE-VIL.	ILLE-ET-VILAINE	1994 à 2011
036	INDRE	INDRE	1994 à 2011
037	INDRE-LOI.	INDRE-ET-LOIRE	1994 à 2011
038	ISERE	ISERE	1994 à 2011
039	JURA	JURA	1994 à 2011
040	LANDES	LANDES	1994 à 2011
041	LOIR-CHER	LOIR-ET-CHER	1994 à 2011
042	LOIRE	LOIRE	1994 à 2011
043	HTE-LOIRE	HAUTE-LOIRE	1994 à 2011
044	LOIRE-ATL.	LOIRE-ATLANTIQUE	1994 à 2011
045	LOIRET	LOIRET	1994 à 2011
046	LOT	LOT	1994 à 2011
047	LOT-ET-GA.	LOT-ET-GARONNE	1994 à 2011
048	LOZERE	LOZERE	1994 à 2011
049	MAINE-LOI.	MAINE-ET-LOIRE	1994 à 2011
050	MANCHE	MANCHE	1994 à 2011
051	MARNE	MARNE	1994 à 2011
052	HTE-MARNE	HAUTE-MARNE	1994 à 2011
053	MAYENNE	MAYENNE	1994 à 2011
054	MEUR.MOSE.	MEURTHE-ET-MOSELLE	1994 à 2011
055	MEUSE	MEUSE	1994 à 2011
056	MORBIHAN	MORBIHAN	1994 à 2011
057	MOSELLE	MOSELLE	1994 à 2011
058	NIEVRE	NIEVRE	1994 à 2011
059	NORD	NORD	1994 à 2011
060	OISE	OISE	1994 à 2011
061	ORNE	ORNE	1994 à 2011
062	PAS-CALAIS	PAS-DE-CALAIS	1994 à 2011
063	PUY-DOME	PUY-DE-DOME	1994 à 2011
064	PY._ATL.	PYRENEES-ATLANTIQUES	1994 à 2011
065	HTES-PYR.	HAUTES-PYRENEES	1994 à 2011
066	PYR.ORIEN.	PYRENEES-ORIENTALES	1994 à 2011
067	BAS-RHIN	BAS-RHIN	1994 à 2011
068	HAUT-RHIN	HAUT-RHIN	1994 à 2011
069	RHONE	RHONE	1994 à 2011
070	HTE-SAONE	HAUTE-SAONE	1994 à 2011
071	SAONE-LRE.	SAONE-ET-LOIRE	1994 à 2011
072	SARTHE	SARTHE	1994 à 2011
073	SAVOIE	SAVOIE	1994 à 2011
074	HTE SAVOIE	HAUTE SAVOIE	1994 à 2011
075	PARIS	PARIS	1994 à 2011
076	SEINE MAR.	SEINE MARITIME	1994 à 2011
077	SEINE-MAR.	SEINE-ET-MARNE	1994 à 2011
078	YVELINES	YVELINES	1994 à 2011
079	DEUX-SEV.	DEUX-SEVRES	1994 à 2011
080	SOMME	SOMME	1994 à 2011
081	TARN	TARN	1994 à 2011
082	TARN-GARO.	TARN-ET-GARONNE	1994 à 2011
083	VAR	VAR	1994 à 2011
084	VAUCLUSE	VAUCLUSE	1994 à 2011
085	VENDEE	VENDEE	1994 à 2011
086	VIENNE	VIENNE	1994 à 2011
087	HTE-VIENNE	HAUTE-VIENNE	1994 à 2011
088	VOSGES	VOSGES	1994 à 2011
089	YONNE	YONNE	1994 à 2011
090	TERR. BEL.	TERRITOIRE DE BELFORT	1994 à 2011

Département	Département Lib C	Département Lib L	Rentrée scolaire
091	ESSONNE	ESSONNE	1994 à 2011
092	HTS-SEINE	HAUTS-DE-SEINE	1994 à 2011
093	SNE-ST-DE.	SEINE-SAINT-DENIS	1994 à 2011
094	VAL-MARNE	VAL-DE-MARNE	1994 à 2011
095	VAL-D'OISE	VAL-D'OISE	1994 à 2011
130	ANDORRE	ANDORRE	1994 à 2002
142	DEFA	DEFA	1994 à 2002
971	GUADELOUPE	GUADELOUPE	1994 à 2011
972	MARTINIQUE	MARTINIQUE	1994 à 2011
973	GUYANE	GUYANE	1994 à 2011
974	LA REUNION	LA REUNION	1994 à 2011
975	ST-PI-MIQ.	ST-PIERRE-ET-MIQUELON	1994 à 2011
976	MAYOTTE	MAYOTTE	1994 à 2011
986	WALLIS FU.	WALLIS ET FUTUNA	1994 à 2010
987	POLYNESIE	POLYNESIE FRANCAISE	1994 à 2011
988	NELLE CAL.	NOUVELLE CALEDONIE	1994 à 2010

Académie

Définition

Il s'agit de l'académie d'implantation de l'établissement scolaire. Chaque académie regroupe un ou plusieurs départements. Chaque Territoire d'Outre-Mer/collectivité territoriale (TOM/COM) ne constitue pas une académie, mais par assimilation chacun s'est vu affecter un code académie.

Cas particuliers

Le code académie des établissements français en Allemagne est `00' (sans objet) et celui du lycée d'Andorre est `99' (à l'étranger).

A partir de 2011 les DOM incluent Mayotte, 5 DOM = 4 DOM + Mayotte.

Académie	Académie Lib C	Académie Lib L	Rentrée scolaire
00	ETRANGER	ETRANGER	1994 à 2002
01	PARIS	PARIS	1994 à 2011
02	AIX-MARS.	AIX-MARSEILLE	1994 à 2011
03	BESANCON	BESANCON	1994 à 2011
04	BORDEAUX	BORDEAUX	1994 à 2011
05	CAEN	CAEN	1994 à 2011
06	CLERMONT-F	CLERMONT-FERRAND	1994 à 2011
07	DIJON	DIJON	1994 à 2011
08	GRENOBLE	GRENOBLE	1994 à 2011
09	LILLE	LILLE	1994 à 2011
10	LYON	LYON	1994 à 2011
11	MONTPELL.	MONTPELLIER	1994 à 2011
12	NANCY-METZ	NANCY-METZ	1994 à 2011
13	POITIERS	POITIERS	1994 à 2011
14	RENNES	RENNES	1994 à 2011
15	STRASBOURG	STRASBOURG	1994 à 2011
16	TOULOUSE	TOULOUSE	1994 à 2011
17	NANTES	NANTES	1994 à 2011
18	ORLEANS-T	ORLEANS-TOURS	1994 à 2011
19	REIMS	REIMS	1994 à 2011
20	AMIENS	AMIENS	1994 à 2011
21	ROUEN	ROUEN	1994 à 2011
22	LIMOGES	LIMOGES	1994 à 2011
23	NICE	NICE	1994 à 2011
24	CRETEIL	CRETEIL	1994 à 2011
25	VERSAILLES	VERSAILLES	1994 à 2011
26	ANTILLES-G	ANTILLES-GUYANE	1994 à 1996
27	CORSE	CORSE	1994 à 2011
28	LA REUNION	LA REUNION	1994 à 2011
31	MARTINIQUE	MARTINIQUE	1997 à 2011
32	GUADELOUPE	GUADELOUPE	1997 à 2011
33	GUYANE	GUYANE	1997 à 2011
40	N.CALEDONI	NOUVELLE CALEDONIE	1995 à 2010
41	POLYNESIE	POLYNESIE FRANCAISE	1995 à 2011
42	WALLIS	WALLIS ET FUTUNA	1995 à 2010
43	MAYOTTE	MAYOTTE	1995 à 2011
44	MIQUELON	ST PIERRE ET MIQUELON	1995 à 2011
99	NON DEFINI	NON DEFINI OU SANS OBJET	1994 à 2002

France détaillée 5 DOM

Définition

Cette variable agrège les académies en 5 postes. Notamment, elle opère les regroupements France Métropolitaine / DOM / TOM-COM.

A partir de 2011 les DOM incluent Mayotte, 5 DOM = 4 DOM + Mayotte.

France détaillée 5 DOM	France détaillée 5 DOM Lib C	France détaillée 5 DOM Lib L	Rentrée scolaire
111	FR.METRO	FRANCE METRO	1994 à 2011
112	DOM(5)	DOM Y COMPRIS MAYOTTE	1994 à 2011
121	COM-DOM(4)	COM TOM et ASSIMILES HORS MAYOTTE	1994 à 2011
122	DEFA	D.E.F.A.	1994 à 2002
220	E.HORS UE	ETRANGER HORS UNION EUROPEENNE	1994 à 2002

France regroupée 5 DOM

Définition

Cette variable agrège les académies en 4 postes. Notamment, elle opère le regroupement France Métropolitaine + DOM.

A partir de 2011 les DOM incluent Mayotte, 5 DOM = 4 DOM + Mayotte.

France regroupée 5 DOM	France regroupée 5 DOM Lib C	France regroupée 5 DOM Lib L	Rentrée scolaire
11	MET+DOM(5)	FRANCE METRO + DOM Y COMPRIS MAYOTTE	1994 à 2011
12	COM-TOM(4)	COM TOM et ASSIMILES HORS MAYOTTE	1994 à 2011
22	E.HORS UE	ETRANGER HORS UE	1994 à 2002

France Etranger

Définition

Cette variable agrège les académies en 2 postes : France (France Métropolitaine + DOM + TOM + établissements français en Allemagne avant 2003) et Etranger (le lycée d'Andorre avant 2003).

France Etranger	France Etranger Libellé	Rentrée scolaire
1	FRANCE	1994 à 2011
2	ETRANGER	1994 à 2002

Région

Définition

Il s'agit de la région d'implantation de l'établissement scolaire. La région se confond avec l'académie sauf pour trois régions (Provence-Alpes-Côte d'azur, Rhône-Alpes et Ile de France).

Remarques

- Cette variable n'a de sens que pour la métropole et les DOM.
- Le code région prend les valeurs '00' pour les TOM-COM' , '99' pour les établissements français en Allemagne et le lycée d'Andorre

A partir de 2011 les DOM incluent Mayotte, 5 DOM = 4 DOM + Mayotte.

Région	Région Lib C	Région Lib L	Rentrée scolaire
00	TOM	TOM+COLLECTIVITES TERRITORIALES	1994 à 2011
01	GUADELOUPE	GUADELOUPE	1994 à 2011
02	MARTINIQUE	MARTINIQUE	1994 à 2011
03	GUYANE	GUYANE	1994 à 2011
04	REUNION	LA REUNION	1994 à 2011
05	MAYOTTE	MAYOTTE	1994 à 2011
11	IDF	ILE-DE-FRANCE	1994 à 2011
21	CHAMPAGNE	CHAMPAGNE-ARDENNE	1994 à 2011
22	PICARDIE	PICARDIE	1994 à 2011
23	H-NORMANDI	HAUTE-NORMANDIE	1994 à 2011
24	CENTRE	CENTRE	1994 à 2011
25	B-NORMANDI	BASSE-NORMANDIE	1994 à 2011
26	BOURGOGNE	BOURGOGNE	1994 à 2011
31	NORD-P-C	NORD-PAS-DE-CALAIS	1994 à 2011
41	LORRAINE	LORRAINE	1994 à 2011
42	ALSACE	ALSACE	1994 à 2011
43	FR COMTE	FRANCHE-COMTE	1994 à 2011
52	PAYS-LOIRE	PAYS DE LA LOIRE	1994 à 2011
53	BRETAGNE	BRETAGNE	1994 à 2011
54	POITOU	POITOU-CHARENTES	1994 à 2011
72	AQUITAINE	AQUITAINE	1994 à 2011
73	MIDI-PYR	MIDI-PYRENEES	1994 à 2011
74	LIMOUSIN	LIMOUSIN	1994 à 2011
82	RHONE-ALP	RHONE-ALPES	1994 à 2011
83	AUVERGNE	AUVERGNE	1994 à 2011
91	LANGUEDOC	LANGUEDOC-ROUSSILLON	1994 à 2011
93	PACA	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1994 à 2011
94	CORSE	CORSE	1994 à 2011
99	SS OBJET	SANS OBJET	1994 à 2002

Région Union Européenne

Définition

Il s'agit de la région européenne d'implantation de l'établissement scolaire. Chaque région européenne regroupe une ou plusieurs régions françaises. Cette variable n'a de sens que pour la métropole et les DOM.

Remarque

Cette information prend la valeur "sans objet" pour les TOM-COM.

A partir de 2011 les DOM incluent Mayotte, 5 DOM = 4 DOM + Mayotte.

Région Union Européenne	Région Union Européenne Lib C	Région Union Européenne Lib L	Rentrée scolaire
-	SANS OBJET	SANS OBJET	1994 à 2011
FR1	IDF	ILE DE FRANCE	1999 à 2011
FR2	BASS PARIS	BASSIN PARISIEN	1999 à 2011
FR3	NORD-PDC	NORD-PAS-DE-CALAIS	1999 à 2011
FR4	EST	EST	1999 à 2011
FR5	OUEST	OUEST	1999 à 2011
FR6	SUD-OUEST	SUD-OUEST	1999 à 2011
FR7	CENTRE-EST	CENTRE-EST	1999 à 2011
FR8	MEDITERR	MEDITERRANEE	1999 à 2011
FR9	DOM	DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER	1994 à 2011

Périmètres géographiques 4 DOM

"Un champ professionnel" est un regroupement des spécialités de baccalauréat professionnel présentant des éléments communs dans leurs référentiels d'activités professionnelles et dans leurs référentiels de certification.

France détaillée 4 DOM

Définition

A partir de 2011 les DOM incluent Mayotte, 5 DOM = 4 DOM + Mayotte.

France détaillée 4 DOM	France détaillée 4 DOM Lib C	France détaillée 4 DOM Lib L	Rentrée scolaire
111	FR.METRO.	FRANCE METRO	1994 à 2011
112	DOM(4)	DOM HORS MAYOTTE	1994 à 2011
121	COM-TOM(5)	COM TOM et ASSIMILES Y COMPRIS MAYOTTE	1994 à 2011
122	DEFA	D.E.F.A.	1994 à 2002
220	E.HORS UE	ETRANGER HORS UNION EUROPEENNE	1994 à 2002

France regroupée 4 DOM

Définition

A partir de 2011 les DOM incluent Mayotte, 5 DOM = 4 DOM + Mayotte.

France regroupée 4 DOM	France regroupée 4 DOM Lib C	France regroupée 4 DOM Lib L	Rentrée scolaire
11	MET+DOM(4)	FRANCE METRO + DOM HORS MAYOTTE	1994 à 2011
12	COM-TOM(5)	COM TOM et ASSIMILES Y COMPRIS MAYOTTE	1994 à 2011
22	E.HORS UE	ETRANGER HORS UE	1994 à 2002

Données INSEE sur la commune

Les données INSEE font référence aux caractéristiques de la commune d'implantation de l'établissement scolaire. Elles proviennent du recensement de 1999.

Recensement de 1999

Population de la commune 1999

Définition

Il s'agit de la population de la commune d'implantation de l'établissement scolaire, telle qu'elle a été dénombrée au dernier recensement, sans doubles comptes. Pour les communes de Paris, Lyon et Marseille, il s'agit de la population totale, indépendamment du découpage par arrondissement.

Elle n'est renseignée que pour les communes de métropole et des DOM.

Remarque

Cette information n'est pas renseignée pour :

- les données antérieures à 2003 (données agrégées au niveau du département)
- les établissements qui s'opposent à la diffusion de leurs données (à partir de la rentrée 2006)

Type de Commune 1999

Définition

Les communes urbaines qui ne sont pas "ville centre" constituent la banlieue de l'unité urbaine.

Remarque

Cette variable n'existe que pour la métropole, elle prend la valeur "sans objet" pour les DOM/TOM-COM

Type de Commune 1999	Type de Commune 1999 Lib C	Type de Commune 1999 Lib L	Rentrée scolaire
-	SS OBJET	SANS OBJET	1994 à 2011
00	RURAL	COMMUNES RURALES	1994 à 2011
11	VIL ISOLEE	COMMUNE VILLE ISOLEE	1999 à 2011
21	AGGLO CTRE	COMMUNES CENTRE D'UNE AGGLOMERATION	1994 à 2011
22	AGGLO BANL	COMMUNES DE BANLIEUE	1994 à 2011

Type d'Aire Urbaine 1999

Définition

Pôle urbain

Un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Couronne périurbaine

Ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

Communes multipolarisées

Communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Espace à dominante urbaine

Ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées. Il peut également se définir comme l'ensemble des espaces urbains.

Espace à dominante rurale

Ensemble des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine. Dans cet espace on définit des aires d'emploi de l'espace rural. Une aire d'emploi de l'espace rural est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle d'emploi de l'espace rural et par sa couronne. Cette dernière est formée de façon similaire à celle des couronnes périurbaines. La France compte actuellement 525 aires d'emploi de l'espace rural.

Pôle d'emploi de l'espace rural

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.

Couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural.

Autres communes de l'espace à dominante rurale

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

Type d'Aire Urbaine 1999	Type d'Aire Urbaine 1999 Lib L	Rentrée scolaire
-	SANS OBJET	1994 à 2011
1	POLE URBAIN	1994 à 2011
2	COURONNE D'UN POLE URBAIN	1999 à 2011
3	COMMUNE MULTIPOLARISEE	1999 à 2011
4	POLE D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL	1994 à 2011
5	COURONNE D'UN POLE D'EMPLOI DE L'ESPACE	1999 à 2011
6	AUTRES COMMUNES ESPACE A DOMINANTE RURAL	1994 à 2011

Aire Urbaine 1999

Définition

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou des communes attirées par celui-ci.

Tranche d'Unité Urbaine 1999

Définition

La Tranche d'Unité Urbaine (TUU) 1999 précise la taille de l'unité urbaine à laquelle appartenait la commune au recensement de 1999 (INSEE - RP99). Le calcul est fait à partir de la population sans doubles comptes de l'ensemble de l'unité urbaine. Cette variable n'existe que pour la France métropolitaine et les DOM.

A partir de 2011 les DOM incluent Mayotte, 5 DOM = 4 DOM + Mayotte.

Tranche d'Unité Urbaine 1999	Tranche d'Unité Urbaine 1999 Lib L	Rentrée scolaire
-	SANS OBJET	1994 à 2011
0	COMMUNE RURALE	1994 à 2011
1	UNITE URBAINE DE MOINS DE 5 000 HAB	1994 à 2011
2	UNITE URBAINE DE 5 000 A 9 999 HAB	1999 à 2011
3	UNITE URBAINE DE 10 000 A 19 999 HAB	1994 à 2011
4	UNITE URBAINE DE 20 000 A 49 999 HAB	1999 à 2011
5	UNITE URBAINE DE 50 000 A 99 999 HAB	1994 à 2011
6	UNITE URBAINE DE 100 000 A 199 999 HAB	1999 à 2011
7	UNITE URBAINE DE 200 000 A 1 999 999 HAB	1994 à 2011
8	AGGLOMERATION PARISIENNE	1999 à 2011

Type d'Unité Urbaine 1999

Définition

Sont réputées URBAINES :

- les communes appartenant à une agglomération multicommunale ;
- les communes hors agglomérations dont la plus grande zone bâtie rassemble au moins 2000 habitants. Ces communes urbaines sont appelées aussi "ville isolées".

Sont réputées RURALES les communes qui n'appartiennent pas à une unité urbaine (ni à une agglomération ni à une ville isolée).

Remarque

Cette variable n'est pas renseignée pour les années antérieures à 2003 (données agrégées au niveau du département)

Type d'Unité Urbaine 1999	Type d'Unité Urbaine 1999 Lib C	Type d'Unité Urbaine 1999 Lib L	Rentrée scolaire
-	SS OBJET	SANS OBJET	1994 à 2011
0	COM.RURAL.	UNITE REGROUPANT LES COMMUNES RURALES	1994 à 2011
1	VIL.ISOLEE	VILLE ISOLEE - UNITE URB. MONOCOMMUNALE	1999 à 2011
2	A.INTRADEP	AGGLOMERATION INTRA-DEPARTEMENTALE	1994 à 2011
3	A.INTERDEP	AGGLOMERATION INTER-DEPARTEMENTALE	1999 à 2011
4	A.INTREREG	AGGLOMERATION INTER-REGIONALE	1999 à 2011
5	A.INTERNAT	AGGLOMERATION INTERNATIONALE	1994 à 2011

Unité Urbaine 1999

Définition

L'unité urbaine est une zone géographique composée de communes entières qui s'appuie sur la notion de zone bâtie quasi continue rassemblant 2000 habitants au moins.

"Une zone bâtie est constituée par des constructions avoisinantes formant un ensemble tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres". Lors de la détermination de cette distance, les terrains tels que jardins publics, aérodromes, routes, cimetières ... usines, magasins, voies ferrées, parcs de stationnement .. cours d'eau traversés par des ponts ne sont pas pris en compte.

Il a été défini par l'INSEE afin de repérer avec des règles précises et homogènes, le caractère urbain ou rural de chacune des communes françaises.

Le terme d'unité urbaine désigne indifféremment une ville isolée ou une agglomération urbaine multi-communale. Toute commune n'appartenant pas à une unité urbaine est dite rurale.

Dans les unités urbaines multi-communales (agglomérations), un "centre" composé d'une ou plusieurs communes entières est défini.

Une seule commune est "Ville centre" si elle regroupe plus de 50% de la population de l'unité urbaine sinon il y a plusieurs "villes centre" : la commune la plus importante et toutes celles qui ont une population supérieure à 50% de la population de celle-ci.

Le code « unité urbaine » se compose de 5 caractères :

- code département (2 caractères) (sauf s'il s'agit d'une agglomération inter-départementale)
- tranche d'unité urbaine (1 caractère)
- numéro d'ordre (2 caractères)

N° de zone d'emploi

Définition

Le numéro de zone d'emploi est un identifiant sur 4 caractères. Attribué par l'INSEE, il est composé du numéro de région (2 caractères) et d'un numéro d'ordre (2 caractères). Il n'est significatif que pour la métropole.

Le découpage de la France métropolitaine en zones d'emploi repose sur un certain nombre d'indicateurs, variables selon les régions. Le principal concerne les relations domicile-travail mais d'autres ont pu être pris en compte, comme les migrations définitives, l'accès de la population aux grands équipements, la nature de l'activité dominante. Le découpage, élaboré en 1983 à la demande du ministère du travail et revu en 1993 suite au recensement de 1990, est le fruit d'une procédure décentralisée (Source INSEE).

Statistiques

Nombre d'élèves

Définition

Effectif d'élèves sous statut scolaire présents dans l'établissement à la date d'observation (mi-septembre N)

Nombre d'établissements

Définition

Cette variable permet de compter ,sans risque de doublon, les établissements qui scolarisent des élèves à la date d'observation (septembre N).

Annexes

Annexe 1

Sigles et Abréviations

SIGLE	INTITULE
Premier cycle : SEGPA	
CLIPA	Classe d'Initiation Pré-professionnelle en Alternance [ex CIPAL]
CPA	Classe Préparatoire à l'Apprentissage
DIMA	Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance
SES	Section d'Education Spécialisée
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
UPI	Unité Pédagogique d'Intégration
ULIS(exUPI)	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
Second cycle professionnel	
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BMA	Brevet des Métiers d'Art
MC	Mention Complémentaire
Second cycle général et technologique	
BT	Brevet de Technicien
ES	Economique & Social
GT	Général et Technologique
L	Littéraire
S	Scientifique
SI	Sciences de l'Ingénieur
SMS	Sciences Médico-Sociales
ST2S	Sciences & Technologies de la Santé et du Social (ex SMS)
STI	Sciences & Technologies Industrielles
STI2D	Sciences & Technologie Industrielle Développement Durable
STD2A	Sciences & Technologie Design Arts Appliqués
STL	Sciences & Technologies de Laboratoire
STT	Sciences & Technologies Tertiaires
STG	Sciences & Technologies de la Gestion
SVT	Sciences de la Vie & de la Terre
SI	Sciences de l'ingénieur
TMD	Techniques de la Musique & de la Danse
Post-bac	
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CPGE	Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles
DECF	Diplôme d'Etudes Comptables & Financières
DCG	Diplôme de Comptabilité et Gestion
DESCF	Diplôme d'Etudes Supérieures Comptables & Financières
DMA	Diplôme des Métiers d'Arts
DSAA	Diplôme Supérieur des Arts Appliqués
DNTS	Diplôme National de Technologie Spécialisé
DPECF	Diplôme Préparatoire aux Etudes Comptables & Financières
FC	Formation Complémentaire diplômante
STS	Section de Technicien Supérieur

Annexe 2

' Diplôme' et 'MEFBCP'

1 - 'Diplôme' et 'MEFBCP'

Chaque occurrence de la variable " Diplôme " correspond à une ou plusieurs occurrences du MEFBCP6

Exemple sur quelques diplômes de niveau 4

Diplôme	MEFBCP6 correspondants	
400 – Bac Pro	236100	Bac Pro 1 an
	237100	1 ^{ère} année Bac Pro 2 ans
	237200	2 ^{ème} année Bac Pro 2 ans
	238100	1 ^{ère} année Bac Pro 3 ans
	238200	2 ^e année Bac Pro 3 ans
	238300	3 ^e année Bac Pro 3 ans
420 – Bac Techno hôtellerie)	221121	2 ^{nde} techno spécifique (TMD,
	221221, 221321	1 ^{ère} / Terminale STI
	221222, 221322	1 ^{ère} / Terminale STT
	221223, 221323	1 ^{ère} / Terminale STL ou STG
	221224, 221324	1 ^{ère} / Terminale SMS ou ST2S
	221225, 221325	1 ^{ère} / Terminale techno spécif (TMD,
hôtel)	221241	1 ^{ère} d'adaptation au bac techno
	22122B	1 ^{ère} sciences et techno Arts Appliqués
	22122C	1 ^{ère} sciences et techno Industrielles
Développement Durable		
470 – Bac Géné	221111	2 ^{nde} GT de détermination
	221211, 221311	1 ^{ère} / Terminale S
	221212, 221312	1 ^{ère} / Terminale L
	221213, 221313	1 ^{ère} / Terminale ES

2 - 'Diplôme Spécialité' et 'MEBCP11'

- Chaque occurrence de la variable " Diplôme Spécialité " correspond à une ou plusieurs occurrences du MEFBCP11.

- La spécialité détaillée contenue dans la variable " Diplôme Spécialité " (5 dernières positions de la variable) se retrouve à l'identique dans les 5 dernières positions du MEFBCP11 ainsi que le met en évidence le schéma.

Exemple : Bac Pro Comptabilité

Diplôme Spécialité

400 31402 – Bac Pro Comptabilité

MEFBCP11 correspondants

236100 <u>31402</u>	Bac Pro 1 an Comptabilité
237100 31402	1 ^{ère} Pro Comptabilité
237200 31402	Terminale Pro Comptabilité
238100 31402	1e année Bac Pro 3 ans Comptabilité
238200 31402	2e année Bac Pro 3 ans Comptabilité
238300 31402	3e année Bac Pro 3 ans Comptabilité

Remarque

La comptabilité est une spécialité détaillée du groupe '314 – Comptabilité, Gestion'. Le code '31402' n'a pas de signification en tant que telle, mais seulement par rapport diplôme auquel il est associé, soit le bac pro (se reporter à l'exemple développé à la page « Regroupements sur les spécialités »).

Diplôme Spécialité : Bac Pro Comptabilité

Diplôme			Spécialité détaillée				
4	0	0	3	1	4	0	2

Catégo
Domaine de sp
Groupe de spécialités
N°d'ordre

MEFBCP11 : 1^{ère} Pro Comptabilité

MEFBCP6						Spécialité détaillée				
2	3	7	1	0	0	3	1	4	0	2

Catégo
Domaine de sp
Groupe de spécialités
N°d'ordre

Annexe 3

Comment dénombrer les élèves en ZEP, en tenant compte des établissements partiellement en ZEP

Rappel : les établissements partiellement en ZEP sont des collèges dont la SEGPA seule est en ZEP, ou des lycées polyvalents dont la SEP seule est en ZEP

Les « **conditions** » se lisent de la façon suivante :

- 1^{ère} ligne : sélectionner une rentrée scolaire

et

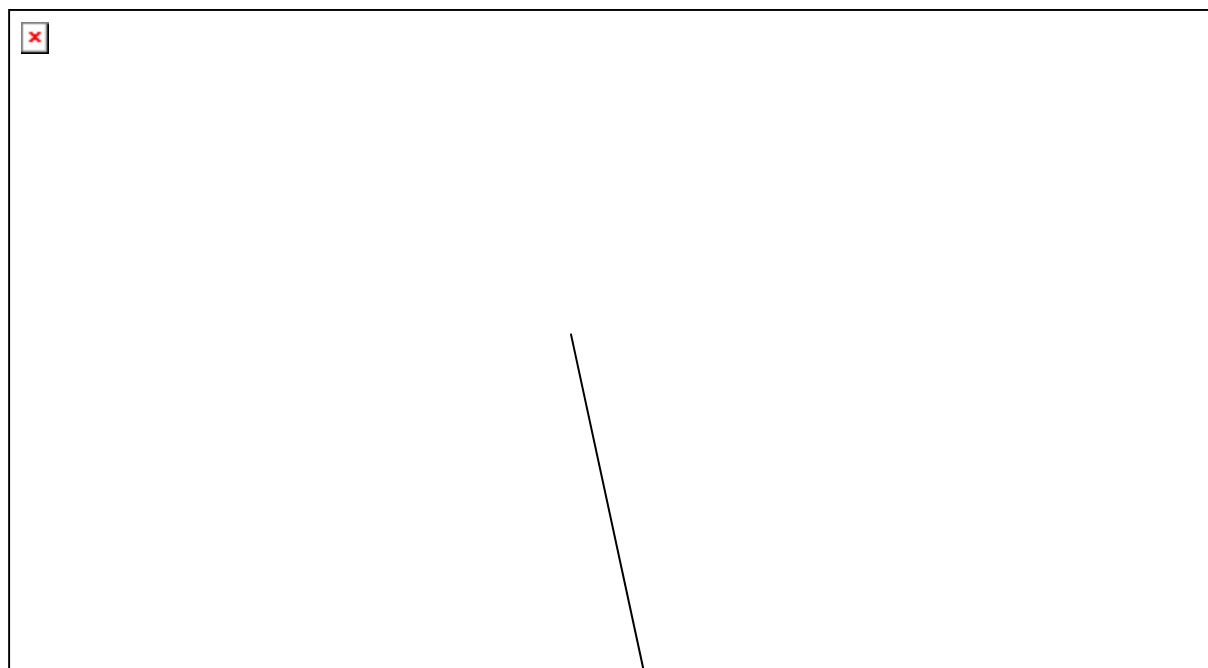
- 2^{ème} ligne : l'établissement doit être « tout en ZEP »

ou - 3^{ème} ligne : l'établissement doit être « partiellement en ZEP »

et 4^{ème} ligne : ses formations sont du 2^d cycle pro ou des SEGPA

ou 5^{ème} ligne : ses formations sont des 4^e et 3^e techno

et 6^{ème} ligne : ces 4^e et 3^e techno sont en lycée (on exclut ces classes en collège)



-

NB : on peut calculer de même les effectifs en REP

Table des matières

Descriptif Nomenclatures

Présentation	7	
Rentrée scolaire	9	
Rentrée scolaire.....	10	
Année scolaire.....	11	
<i>Année scolaire.....</i>		11
Caractéristiques des élèves	12	
Sexe.....	13	
<i>Sexe</i>		13
Système d'information source	14	
Système d'information source.....	15	
<i>Système d'information source</i>		15
Données sur la formation.....	16	
Champ professionnel	17	
<i>Champ professionnel.....</i>		17
Formation.....	18	
Mef Bcp 1	19	
<i>Mef Bcp 1</i>		19
Mef Bcp 2	19	
<i>Mef Bcp 2</i>		19
Mef Bcp 3	20	
<i>Mef Bcp 3</i>		20
Mef Bcp 4	21	
<i>Mef Bcp 4</i>		21
Mef Bcp 5	23	
<i>Mef Bcp 5</i>		23
Mef Bcp 6	26	
<i>Mef Bcp 6</i>		26
Mef Bcp 11	30	
Diplôme préparé par la formation.....	31	
Diplôme.....	32	
<i>Diplôme.....</i>		32
Diplôme Spécialité.....	34	
Regroupements sur les spécialités.....	35	
Catégorie de spécialités.....	36	
<i>Catégorie de spécialités</i>		36
Domaine de spécialités	37	
<i>Domaine de spécialités</i>		37
Groupe de spécialités	38	
<i>Groupe de spécialités.....</i>		38
Lettre de spécialité	40	
<i>Lettre de spécialité.....</i>		40
Données sur l'établissement.....	41	
Autorisation de diffusion	42	
<i>Autorisation de diffusion.....</i>		42
Patronyme	42	
Numéro d'établissement.....	42	
Sigle	43	

Taille de l'établissement.....	43	
Adresse.....	43	
Adresse Condensée.....	43	
Dénomination Principale.....	44	
Population commune d'implantation.....	44	
Ministère de tutelle.....	45	
<i>Ministère de tutelle.....</i>		45
Commune d'implantation.....	46	
Commune et Arrondissement.....	46	
Nature de l'établissement.....	47	
<i>Nature de l'établissement.....</i>		48
Secteur d'enseignement.....	49	
<i>Secteur d'enseignement.....</i>		49
Contrat de l'établissement.....	49	
<i>Contrat de l'établissement.....</i>		49
Type d'établissement 1.....	50	
<i>Type d'établissement 1.....</i>		50
Type d'établissement 2.....	50	
<i>Type d'établissement 2.....</i>		50
Type d'établissement 3.....	51	
<i>Type d'établissement 3.....</i>		51
Etablissement Sensible.....	52	
<i>Etablissement Sensible.....</i>		52
Appartenance à un RAR.....	52	
<i>Appartenance à un RAR.....</i>		52
Appartenance à un RRS.....	53	
<i>Appartenance à un RRS.....</i>		53
Appartenance à un ECLAIR.....	53	
<i>Appartenance à un ECLAIR.....</i>		53
Appartenance à une ZUS.....	54	
<i>Appartenance à une ZUS.....</i>		54
Appartenance à une ZEP.....	55	
<i>Appartenance à une ZEP.....</i>		55
Appartenance à un REP.....	56	
<i>Appartenance à un REP.....</i>		56
Données géographiques de l'étab.....	57	
Département.....	58	
<i>Département.....</i>		58
Académie.....	61	
<i>Académie.....</i>		61
France détaillée 5 DOM.....	62	
<i>France détaillée 5 DOM.....</i>		62
France regroupée 5 DOM.....	62	
<i>France regroupée 5 DOM.....</i>		62
France Etranger.....	62	
<i>France Etranger.....</i>		62
Région.....	63	
<i>Région.....</i>		63
Région Union Européenne.....	64	
<i>Région Union Européenne.....</i>		64
Périmètres géographiques 4 DOM.....	65	
France détaillée 4 DOM.....	66	

<i>France détaillée 4 DOM</i>	66
France regroupée 4 DOM	66
<i>France regroupée 4 DOM</i>	66
Données INSEE sur la commune	67
Recensement de 1999	68
Population de la commune 1999.....	69
Type de Commune 1999.....	69
<i>Type de Commune 1999</i>	69
Type d'Aire Urbaine 1999.....	70
<i>Type d'Aire Urbaine 1999</i>	70
Aire Urbaine 1999.....	71
Tranche d'Unité Urbaine 1999	71
<i>Tranche d'Unité Urbaine 1999</i>	71
Type d'Unité Urbaine 1999.....	72
<i>Type d'Unité Urbaine 1999</i>	72
Unité Urbaine 1999.....	73
N° de zone d'emploi	73
Statistiques	74
Nombre d'élèves.....	75
Nombre d'établissements	75
Annexes	77